

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

119^e année

12 décembre

1987

No 50

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

119^e année
12 décembre 1987
No 50

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Proclamation(s)
Régime de rentes du Québec, Loi sur le
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Société d'habitation du Québec, Loi sur la
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

COLLÈGE DE SAINT-JÉRÔME (Délégation)	5963
VILLE DE GREENFIELD PARK (Délégation)	5963

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. D'ABITIBI-OUEST (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5963
M.R.C. D'ACTON (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5963
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5963
M.R.C. D'ARGENTEUIL (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5963
M.R.C. D'ARTHABASKA (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. D'AVIGNON (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE BÉCANCOUR (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE D'AUTRAY (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE LA MATAPEDIA (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE L'ASSOMPTION (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE L'ÉRABLE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5964
M.R.C. DE LOTBINIÈRE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE MASKINONGÉ (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE MATANE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE MÉKINAC (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE MONTMAGNY (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE PONTIAC (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE ROBERT-CLICHE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE TÉMISCOUATA (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5965
M.R.C. DE VALLÉE-DE-L'OR (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DES LAURENTIDES (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DES MOULINS (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DU FIORD-DU-SAGUENAY (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DU GRANIT (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966

M.R.C. DU HAUT-SAINT-AURICE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5966
M.R.C. DU VAL-SAINT-FRANÇOIS (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	5967

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DES CULTURES DE SERRES (Erratum)	6059
--	------

AVIS DIVERS

CONGRÉGATION AHAVAT YISROEL DE CÔTE ST-LUC (L.P.S.)	5967
MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE COWANSVILLE (Rachat d'obligations)	5967
SUCCESSION GÉRARD LAGACÉ (Bénéfice d'inventaire)	5967
SUCCESSION RICHARD HAYES (Bénéfice d'inventaire)	5967
SUCCESSION YVAN TELLIER (Bénéfice d'inventaire)	5968
VILLE DE BEAUCEVILLE (Rachat d'obligations)	5968
VILLE DE WINDSOR (Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39)	5968

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE BOIS-DES-FILION (Modification)	5968
CAISSE POPULAIRE DE LAUZON (Fusion)	5969
LA CAISSE POPULAIRE DES TRAVAILLEURS DE QUÉBEC (Fusion)	5969

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Achille Vincent	5969
Adelina English	5969
André Emond Bougie	5970
Athena Despina Efraimidis	5970
Brenda May Tovey	5970
Charlotte Boxerman	5970
Clara Samama	5970
Danielle Jobin dit Lusignan	5970
Elizabeth Graham	5970
Francis Lessard-Cyr	5970
Harvey Stanley Soroka	5971
Immacolata Vellone	5971
Jean-Denis Jalbert	5971
Joseph Michel Géraud	5971
Lucien Thibault	5971
Maria Christina Henao	5971
Marie Linda Danielle Custeau	5971
Marie Lucie Viviane Bezeau	5971
Marie Lucille Mychelle Laramée	5972
Marie Yvonne Emilienne Leclerc	5972
Neil Edward Marc Michaud	5972
Rouville Compagna	5972
Samuel Bercovitch	5972
Serge Gaudreault	5972
Thi Minh Nguyet Nguyen	5972
Toula Hatganyanikas	5972
William Harry Edwin Shepherd	5973

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ALEX PEREZ (<i>Assignment</i>)	5973
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CAROL ANDRÉ SIMARD (<i>Assignment</i>)	5973
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CAROLINE CHICOINE (<i>Assignment</i>)	5973
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHARLES STRULOVITCH (<i>Assignment</i>)	5973
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHRISTIAN BLANCHET (<i>Assignment</i>)	5974
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CLAUDE BLANCHARD (<i>Assignment</i>)	5974
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FAYAD NASRALLAH (<i>Assignment</i>)	5974
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GILLES AUCOIN (<i>Assignment</i>)	5974
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GILLES GIRARD (<i>Assignment</i>)	5975
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GINETTE NADEAU (<i>Assignment</i>)	5975
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. IAN TURPIN (<i>Assignment</i>)	5975
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JAIME ROSENBLUTH (<i>Assignment</i>)	5975
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JOACHIM OTTRO (<i>Assignment</i>)	5975
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JOSEPH FRANÇOIS MONUMA (<i>Assignment</i>)	5976
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LISE VIOLETTE (<i>Assignment</i>)	5976
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LOUIS JULIEN (<i>Assignment</i>)	5976
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARC SIMARD (<i>Assignment</i>)	5976
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHELINE CHARRON (<i>Assignment</i>)	5977
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MONIQUE VÉZINA (<i>Assignment</i>)	5977
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RODNEY JEANTY (<i>Assignment</i>)	5977
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SANDRA SICLAIT (<i>Assignment</i>)	5977
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. STELLA BOUDREAU (<i>Assignment</i>)	5977
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SYLVIAN LATULIPPE (<i>Assignment</i>)	5978
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. THOMAS KENNEDY (<i>Assignment</i>)	5978
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. YVON ROULEAU (<i>Assignment</i>)	5978

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	5979
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	6001
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	6004
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	6005
2151-0359 QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	6060
CLUB DE GOLF MONT TOURBILLON INC. (<i>Erratum</i>)	6060
LES CONSTRUCTIONS ALPARO INC. (<i>Erratum</i>)	6060
PIÈCES D'AUTO CHÂTEAU GUAY DU SAGUENAY INC. (<i>Erratum</i>)	6060
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÈTE	6016

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	6016
LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224)	6020
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	6020
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES	
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	6022
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	6023
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	6026
DISSOLUTION (Article 28)	6027
• CLUB DE MOTONEIGE LES OUVEREURS DE PISTES INC (<i>Erratum</i>)	6060
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1468-0078 QUÉBEC INC	6028
2167-8818 QUÉBEC INC.	6028
2313-7433 QUÉBEC INC.	6028
2323-1434 QUÉBEC INC.	6028
2326-8220 QUÉBEC INC.	6028
ANBERT COURTEMANCHE INC.	6028
AMICALE DU COLLÈGE MARIE DE FRANCE	6029
ASSOCIATION DE MOTOTOURISME DES PAYS-D'EN-HAUT	6029
ASSOCIATION DES COMÉDIENS DE LAVAL INC.	6029
AUTOMOBILES ST-FÉLIX INC.	6029
BEACON INVESTMENT CORP.	6029
CAMEO LADIES WEAR CO.	6029
CAMP DE JOUR S. A. S. INC.	6029
CHABOT ET ALLARD INC.	6029
CHEZ BARDET LTÉE	6030
CLIMATISATION AIR-SOL INC.	6030
CLUB DE BALLON BALAI DE MT-ST-PIERRE ENR.	6030
CLUB DE CANOT-CAMPING PE MISCA INC.	6030
CLUB DE RADIO-INTER-COMTÉS DE STE-APOLLINE	6030
CLUB DE SKI DE FOND DE COMPÉTITION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	6030
COMITÉ D'UNE DEUXIÈME PATINOIRE COUVERTE INC.	6030
COMITÉ POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-MICHEL	6031
COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTINE LTÉE	6031
CORPORATION LES ÎLES 1534-1984	6031
CORPORATION SHAR-DAV	6031
DENISE BASTIEN, COURTIER EN ALIMENTATION INC.	6031
DÉPANNAGE 140 (RÉGION 05) INC.	6031
DISTRIBUTION YELLE INC.	6032
DISTRIBUTRICES GODIN LTÉE	6031
FERRONNIER BROMONT INC.	6032
GAY DEVELOPMENT CORP.	6032
HÔTEL CHAMBERTIN LTÉE	6032
IMMEUBLE THEMIS LIMITÉE	6032
INFO-LAUZON INC.	6032
INVESCOM INC.	6032
J. DENIS DROUIN INC.	6033
LA BOULANGERIE LA MICHE (1985) INC.	6033
LAITERIE CITÉ (1985) LTÉE	6033
LAITERIE DE MATANE (1980) INC.	6033
LAITERIE LAVAL (1985) LTÉE	6033

LASALLE INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION	6033		
L'ASSOCIATION NATURE-MÉDITATION INC.	6033		
LE CLUB D'ANNIVERSAIRE DE L'AMITIÉ	6033		
LE COMITÉ DES FÊTES DE MCWATTERS INC.	6034		
LE PRÊT D'HONNEUR DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.	6034		
«LES AILES D'ANGÈLE» CLUB DE MOTARDES	6034		
LES APOLLOS DE ST-APOLLINAIRE	6034		
LES CRÉATIONS D.M.D. INC.	6034		
LES DISQUES MELON-MIEL INC.	6034		
LES ENTREPRISES BERJOS INC.	6034		
LES ENTREPRISES DE VÊTEMENT ABOUD INC.	6035		
LES ENTREPRISES RAYMOND CHARBONNEAU INC.	6035		
LES ENTREPRISES ROBERT C. DUBOIS LTÉE	6035		
LES HABITATIONS B.D.F. INC.	6035		
LES HANDICAPÉS DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.	6035		
LES INDUSTRIES R. & L. GIRARD INC.	6035		
LES PRODUITS RÉGAL (1980) INC.	6035		
LES VÊTEMENTS VM INC.	6036		
LIBRAIRIE CHIBOUGAMAU LTÉE	6036		
LOISIRS TOUR D'HORIZON INC.	6036		
MARCHÉ CADILLAC INC.	6036		
PARISEAU ET FILS LTÉE	6036		
PAUL LAURIN LIMITÉE	6036		
P.C. CARBONNEAU INC.	6036		
PLACEMENT RÉGIONAL (ROUYN) INC.	6037		
PLACEMENTS ANDREKO INC.	6036		
POLYSERVICE OMEGA (1982) INC.	6037		
PRODUCTIONS CARLOS INC.	6037		
REGROUPEMENT DES HOMMES DIVORCÉS ET SÉPARÉS DU SAGUENAY	6037		
RESTAURANT LE FALERNE INC.	6037		
REVÊTEMENTS LEDUC INC.	6037		
SHAR-DAV CORP.	6031		
SOCIÉTÉ BÉLISLE & LEMIRE INC.	6037		
SOCIÉTÉ DE GESTION FAUNIQUE DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.	6038		
SOCIÉTÉ POUR LA PROSPÉRITÉ DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE	6038		
STAMINA INC.	6038		
S. THIBODEAU INC.	6038		
TRANS AD (QUÉBEC) INC.	6038		
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	6039		
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA			
AVIS DE QUALITÉ			
André Marcotte	6039		
Jacques-René De Cotret	6039		
Noël-Ange Vachon	6039		
Raymond Tanguay	6040		
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES			
FORMATION			
DOMAINE ALPHA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6040		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HORIZON A	6040		
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES			
ASSURANCES — LOI SUR LES			
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HÉRALD (Modification de permis)		6041	
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES			
INDUSTRIE ET DU COMMERCE			
HEURES D'AFFAIRES			
ILMA BOUTIQUE (Autorisation)		6041	
TRANSPORTS			
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ		6041	
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ		6042	
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ		6042	
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ		6042	
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ		6043	
PROCLAMATIONS			
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Donnacona sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Portneuf		6043	
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac sur le territoire de la municipalité du village de Saint-Placide		6043	
RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC — LOI SUR LE			
RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (Indice des rentes et taux d'ajustement)		6044	
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES			
CENTRE DE RÉADAPTATION LE PHARE (L.P.S.)		6044	
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA			
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUYN (L.P.)		6044	
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES			
ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS EN DROIT IMMOBILIER DU QUÉBEC (Formation)		6045	
VENTES PAR SHÉRIF			
BEAUHARNOIS			
2320-3755 QUÉBEC INC. c. MORISSEAU		6045	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERRY		6045	
LAMBERT c. TIBERGHEN		6046	
BEDFORD			
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU c. BÉLANGER		6046	
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU c. CRYSTAL			
SPRING BOTTLING WORKS LIMITED		6049	

CHICOUTIMI

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. LACROIX 6050

GASPÉ

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. GESTION
TREMBLAY ET LUCAS INC. 6051

HULL

CAISSE POPULAIRE DE MESSINES c.
COURCHAINÉ-GUILLOT *ET AL.* 6052

JOLIETTE

LAVENTHOL & HORWATH LIMITED c. BEAUCAIRE
ET AL. 6052

ROUVILLE-BERGER c. LES HÉRITIERS DE LUCIE
GRANDCHAMP 6053

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE c.
HÉBERT 6054

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
c. MESSAGERIES QUÉBÉCOISES DU JOUET INC. *ET*
AL. 6054

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE DE MONTREAL c. COATICOOK F.M. INC. 6055

TROIS-RIVIÈRES

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c.
FRANÇOIS BRIÈRE & FILS INC. 6056

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE VAL-D'OR 6059

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Collège de Saint-Jérôme

Je, Pierre Letendre, président du conseil d'administration, étant la plus haute autorité au sein du Collège de Saint-Jérôme, dont l'adresse est 455, rue Fournier, Saint-Jérôme, QC, J7Z 4V2, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: monsieur Daniel Thibodeau, secrétaire général et coordonnateur au Service des ressources humaines, Cégep de Saint-Jérôme, 455, rue Fournier, Saint-Jérôme, QC, J7Z 4V2, tél.: 514-436-1580, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, l'accès aux documents uniquement et la protection des renseignements personnels uniquement.

Saint-Jérôme, le 9 septembre 1987

Le président du conseil d'administration,

53795

PIERRE LETENDRE

Ville de Greenfield Park

Je, soussigné, Stephen Olynyk, maire de la ville de Greenfield Park, étant la plus haute autorité au sein de la municipalité, désigne Daniel Carrier, assistant-greffier, 156, boulevard Churchill, Greenfield Park, tél.: 671-5955, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) pour tous les services de la ville.

Greenfield Park, le 27 novembre 1987

Le maire,

53894

STEPHEN OLYNYK

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation

de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté d'Acton

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 8 mars 1988, à la municipalité régionale de comté d'Acton afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 2 mars 1988, à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté d'Argenteuil afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté d'Avignon

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 2 mars 1988, à la municipalité régionale de comté d'Avignon afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Bécancour

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 8 mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Bécancour afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de D'Autray

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de D'Autray afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de La Matapédia

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de La Matapédia afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de L'Assomption

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de L'Assomption afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de L'Érable

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 8 mars 1988, à la municipalité régionale de comté de L'Érable afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

301 *Le ministre des Affaires municipales,*
ANDRÉ BOURBEAU

Municipalité régionale de comté de Lotbinière

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Lotbinière afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Maskinongé

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Maskinongé afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Matane

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Matane afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Mékinac

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Mékinac afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Montmagny

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Montmagny afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Pontiac

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Pontiac afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 8 mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Témiscouata afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 23 mars 1988, à la municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté des Laurentides

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté des Laurentides afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté des Moulins

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté des Moulins afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 2 mars 1988, à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté du Granit

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 8 mars 1988, à la municipalité régionale de comté du Granit afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1988, à la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 8 mars 1988, à la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 2 décembre 1987

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

301

Avis divers

Congrégation Ahavat Yisroel de Côte St-Luc

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 19 novembre 1987, à la corporation Congrégation Ahavat Yisroel de Côte St-Luc.

Modifiant les objets.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2419-8772

297

Municipalité scolaire de Cowansville

Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 213 000 \$ datée du 1^{er} février 1970.

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission en titre les obligations ci-après désignées ont été tirées au sort pour fin de rachat en date du 1^{er} février 1988.

Dénominations de 1 000 \$:

M-170, M-172, M-173, M-181, M-191, M-193, M-200, M-203.

Total: 8 000 \$.

Les obligations ci-haut désignées cesseront de porter intérêt en date du 1^{er} février 1988. Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et

seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite Banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1^{er} février 1988 attachés.

Cowansville, le 1^{er} décembre 1987

Le directeur général,
J.R. BISSELL

53846

Succession Gérard Lagacé

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Jean-François Lagacé a accepté la succession de feu son père Gérard Lagacé, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Luc Demers, notaire, le 2 novembre 1987, et enregistré à Sherbrooke, le 5 novembre 1987, sous le numéro 353575.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Luc Demers, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, au 2727, King Ouest, local 210, Sherbrooke, J1L 1G2.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 11 novembre 1987

Le procureur,
LUC DEMERS, notaire

53796

Succession Richard Hayes

Avis est, par les présentes, donné que Francine Allaire, en sa qualité de tutrice de Patrick et Vanessa Hayes, nommée à cette charge par acte de tutelle homologué à la Cour supérieure de Hull, le 28 juillet 1987, dossier numéro 550-14-00173-877, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Papineau, le 3 novembre 1987, sous le numéro 199619, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Richard Hayes, décédé le 4 août 1986, le tout en vertu d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu par-devant Denis Émond, notaire à Thurso, 310, avenue Victoria, le 27 août 1987, sous le numéro 410 de ses minutes, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Papineau, le 28 août 1987, sous le numéro 198348, le tout suivant les dispositions

des articles 660 et suivants du Code civil du Bas-Canada.

Thurso, le 13 novembre 1987

53847

Le procureur,
DENIS ÉMOND, notaire

Succession Yvan Tellier

Avis est, par les présentes, donné que dame Jacqueline Gagné, agissant aux présentes en sa qualité de tutrice à Sandra Tellier, conformément à l'autorisation à elle donnée sur avis du conseil de famille, tenu le 4 novembre 1987, et homologué par la Cour supérieure, district de Saint-François, le 13 novembre 1987, dossier numéro 450-14-000410-876, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Michel Lamoureux, notaire, le 18 novembre 1987, enregistré à Sherbrooke, le 23 novembre 1987, sous le numéro 354151 la succession de son père, décédé le 3 février 1987, en son vivant sans emploi, domicilié au 28, rue Saint-Georges, Windsor, QC.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Michel Lamoureux et peut être consulté à ses bureaux sis au 520, rue Bowen Sud, Sherbrooke, J1G 2E1.

Après deux mois du présent avis, la tutrice paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Sherbrooke, le 30 novembre 1987

53895

Le procureur,
MICHEL LAMOUREUX, notaire

Ville de Beauceville

Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 153 000 \$ datée du 1^{er} février 1969.

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission en titre, les obligations ci-après désignées ont été tirées au sort pour fin de rachat en date du 1^{er} février 1988.

Dénomination de 1 000 \$:

M-104, M-109, M-112, M-115, M-116, M-118, M-122, M-127, M-132, M-134, M-140, M-141, M-144.

Les obligations ci-haut désignées cesseront de porter intérêt en date du 1^{er} février 1988. Les obligations ainsi

rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payés en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau de ladite banque à Montréal, Québec, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1^{er} février 1988 attachés.

Beauceville, le 2 décembre 1987

53874

Le greffier,
HILAIRE TURMEL

Ville de Windsor

Avis public est, par la présente, donné que le Conseil de la ville de Windsor, à une assemblée spéciale tenue le 23 novembre 1987, a adopté le Règlement numéro 662, abrogeant le Règlement numéro 529, décrétant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières. Ce règlement est déposé au bureau de la ville de Windsor et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Windsor, le 25 novembre 1987

53848

Le greffier,
JOSEPH PLANTE, O.M.A.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse populaire Bois-des-Filion

Avis est donné que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le Règlement, adopté le 24 février 1987, modifiant le territoire de la « Caisse populaire Bois-des-Filion » qui était « le village de Bois-des-Filion, paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, ville de Lorraine et ville de Rosemère » en celui de « les villes de Bois-des-Filion, de Lorraine, de Rosemère et de Terrebonne ».

Québec, le 24 novembre 1987

53879

*Le ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation,*
PIERRE FORTIER

Caisse populaire de Lauzon

Avis est donné que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « LA CAISSE POPULAIRE DE LAUZON » et « La Caisse Populaire de Ste-Bernadette, Lauzon » datée du 28 août 1987 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « CAISSE POPULAIRE DE LAUZON ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Lauzon dans la circonscription électorale de Lévis.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: la circonscription électorale de Lévis.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

Québec, le 24 novembre 1987

*Le ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation,*
PIERRE FORTIER

53878

La caisse populaire des Travailleurs de Québec

Avis est donné que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « La caisse populaire des Travailleurs de Québec » et la « Caisse d'Economie des plombiers et électriciens de Québec » datée du 5 juin 1987 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire des Travailleurs de Québec ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Québec, dans la circonscription électorale de Taschereau.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: « les syndiqués membres d'un syndicat affilié à la Centrale des syndicats nationaux à l'intérieur du territoire du Conseil central des syndicats nationaux de Québec de même que ceux qui ont été membres d'un tel syndicat; les syndicats affiliés à la Centrale des syndicats nationaux à l'intérieur du territoire du Conseil central des syndicats nationaux de Québec de même que ceux qui lui ont été affiliés; les retraités ayant fait partie au moment de leur retraite des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats nationaux à l'intérieur du territoire du Conseil central des syndicats nationaux de Québec ».

Québec; les organismes collectifs affiliés au Centre de recherches et de développement des travailleurs réunis de Québec Inc. à l'intérieur du territoire du Conseil central des syndicats nationaux de Québec; les personnes faisant partie de tels organismes collectifs; les salariés à l'emploi de la Centrale des syndicats nationaux à l'intérieur du territoire du Conseil central des syndicats nationaux de Québec; les enseignants et employés des commissions scolaires faisant partie de la Commission scolaire régionale de Charlevoix ainsi que les enseignants et les employés de la Commission scolaire régionale de Charlevoix; les travailleurs des métiers de plombier et électricien de la ville de Québec. »

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

Québec, le 24 novembre 1987

*Le ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation,*
PIERRE FORTIER

53877

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le**Demandes****Achille Vincent**

Prenez avis que Achille Vincent, domicilié au 6350, Labrie, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Achille Vincent Després.

Montréal, le 28 octobre 1987

Les procureurs du requérant,
NADEAU & TRUDEL

53720-49-2

Adelina English

Prenez avis que Adelina English, domiciliée au 5221, rue Bélanger Est, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Line English.

Montréal, le 29 octobre 1987

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, TURGEON &
BLACKBURN

53676-49-2

André Émond Bougie

Prenez avis que André Émond Bougie, domicilié au 2, montée des Cèdres, Saint-Louis-de-Gonzague, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Pilon.

Valleyfield, le 16 novembre 1987

53721-49-2

Le requérant,
ANDRÉ ÉMOND BOUGIE

Athena Despina Efraimidis

Prenez avis que Athena Despina Efraimidis, domiciliée au 4906, chemin Circle, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Athena Debbie Efraim.

Hull, le 17 novembre 1987

53722-49-2

Le procureur de la requérante,
ME NORMAND AUCLAIR

Brenda May Tovey

Prenez avis que Brenda May Tovey, domiciliée au 240, rue Hatley Ouest, Magog, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brenda Goyette.

Magog, le 30 novembre 1987

53889-50-2

Les procureurs de la requérante,
GAUTHIER, BERGERON, FARIBAUT

Charlotte Boxerman

Prenez avis que Charlotte Boxerman, domiciliée au 950, Desaulniers, appartement 212, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charlotte Boxer.

Longueuil, le 21 août 1987

53791-50-2

Les procureurs de la requérante,
LAFONTAINE, CHAMBERLAND &
PARADIS, *avocats*

Clara Samama

Prenez avis que Clara Samama, domiciliée au 6085, rue Houel, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Clara Scemany.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 12 novembre 1987

53723-49-2

Les procureurs de la requérante,
CERUNDOLO & MAIORINO

Danielle Jobin dit Lusignan

Prenez avis que Danielle Jobin dit Lusignan, domiciliée au 8650, rue Saint-Urbain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Lusignan.

Montréal, le 12 novembre 1987

53792-50-2

Les procureurs de la requérante,
THIBAUT, GENDRON & ASSOCIÉS,
avocats

Elizabeth Graham

Prenez avis que Elizabeth Graham, domiciliée au 5489, côte Saint-Antoine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dharm Kaur Khalsa.

Montréal, le 23 novembre 1987

53765-49-2

Le procureur de la requérante,
MARIE BESNER, *notaire*

Francis Lessard-Cyr

Prenez avis que Francis Lessard-Cyr, domicilié au 8058, rue Latreille, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francis Cyr-Ferron.

Québec, le 16 octobre 1987

53843-50-2

Les procureurs du requérant,
BERGERON, LEMAY & BROCHU, *avocats*

Harvey Stanley Soroka

Prenez avis que Harvey Stanley Soroka, domicilié au 720, boulevard Montpellier, appartement 606, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harvey Stanley Robert Soroka.

Montréal, le 16 novembre 1987

53677-49-2

Le requérant,
HARVEY STANLEY SOROKA

Immacolata Vellone

Prenez avis que Immacolata Vellone, domiciliée au 4250, 43^e Avenue, Saint-Michel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tina Vellone.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 20 novembre 1987

53724-49-2

Les procureurs de la requérante,
FISKE, EMERY & ASSOCIÉS

Jean-Denis Jalbert

Prenez avis que Jean-Denis Jalbert, domicilié au 403, Louis-Fortier, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Henri Jean-Denis Grondin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

LaSalle, le 27 novembre 1987

53891-50-2

Le requérant,
JEAN-DENIS GRONDIN

Joseph Michel Gérald

Prenez avis que Joseph Michel Gérald, domicilié au 640, Saint-Patrice, appartement 8, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gérald Michel.

Québec, le 19 novembre 1987

53766-49-2

Le requérant,
JOSEPH MICHEL GÉRALD

Lucien Thibault

Prenez avis que Lucien Thibault, domicilié au 195, Anse-Gingras, Saint-Nicolas, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Luc Thibault.

Québec, le 16 novembre 1987

53678-49-2

Le requérant,
LUCIEN THIBAUT

Maria Christina Henao

Prenez avis que Maria Christina Henao, domiciliée au 9199, 6^e Avenue, Saint-Michel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mariam Hénao.

Montréal, le 19 novembre 1987

53767-49-2

Le procureur de la requérante,
HORÉYA ELMARAGHI, avocate

Marie Linda Danielle Custeau

Prenez avis que Marie Linda Danielle Custeau, domiciliée au 244, rue Laurier, Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Linda Danielle Pouliot.

Granby, le 29 octobre 1987

53892-50-2

Les procureurs de la requérante,
SMITH, SAVOIE, BARBANT

Marie Lucie Viviane Bezeau

Prenez avis que Marie Lucie Viviane Bezeau, domiciliée à Rivière-Pentecôte, Mingan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucie Viviane Moreau.

Sept-Îles, le 27 novembre 1987

Les procureurs de la compagnie,
53893-50-2 CARON, HARVEY, CÔTÉ, PARADIS & ROY

Marie Lucille Mychelle Laramée

Prenez avis que Marie Lucille Mychelle Laramée, domiciliée au 20, place de Bohème, Candiac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucille Mychelle Shoofey.

Montréal, le 16 septembre 1987

Les procureurs de la requérante,
53844-50-2 CLAUDE F. ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS,
avocats

Marie Yvonne Émilienne Leclerc

Prenez avis que Marie Yvonne Émilienne Leclerc, domiciliée au 1250, Mirelle, Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne Miline Leclerc.

Laval, le 31 octobre 1987

La requérante,
53890-50-2 MARIE YVONNE ÉMILIENNE LECLERC

Neil Edward Marc Michaud

Prenez avis que Neil Edward Marc Michaud, domicilié au 5305, Walkely, appartement 9, Notre-Dame-de-Grâce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Edward Larivée.

Montréal, le 14 octobre 1987

Le procureur du requérant,
53679-49-2 ROBERT AMSEL

Rouville Compagna

Prenez avis que Rouville Compagna, domicilié au 2890, rue Rubis, Fleurimont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rouville Campagna.

Fleurimont, le 16 novembre 1987

Le procureur du requérant,
53768-49-2 LUCE SAMOISSETTE, notaire

Samuel Bercovitch

Prenez avis que Samuel Bercovitch, domicilié au 40, promenade Lacey Green, Kirkland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Samuel Burch.

Saint-Laurent, le 7 octobre 1987

Le procureur du requérant,
53680-49-2 MONIQUE JARRY, avocate

Serge Gaudreault

Prenez avis que Serge Gaudreault, domicilié au 75, rue Belval, Saint-Timothée, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Serge Proulx.

Salaberry-de-Valleyfield, le 28 octobre 1987

Le procureur du requérant,
53793-50-2 JEAN-PIERRE AUDETTE, notaire

Thi Minh Nguyet Nguyen

Prenez avis que Thi Minh Nguyet Nguyen, domiciliée au 5015, rue Berri, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ho Minh Nguyet Nguyen.

Montréal, le 26 novembre 1987

Le procureur de la requérante,
53845-50-2 CLAUDE A. DES MARAIS, avocat

Toula Hatgiyanikas

Prenez avis que Toula Hatgiyanikas, domiciliée au 10660, boulevard de L'Acadie, appartement 11, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thalia Hatgiyanikas.

Montréal, le 12 novembre 1987

Les procureurs de la requérante,
THIBAUT, GENDRON, SOUMEILLANT
& LAPORTE, *avocats*

53794-50-2

William Harry Edwin Shepherd

Prenez avis que William Harry Edwin Shepherd, domicilié au 33, rue Gault, Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de William Harold Edwin Shepherd.

Valleyfield, le 18 novembre 1987

53681-49-2

Le requérant,
HARRY SHEPHERD

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007972-872

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ALEX PEREZ, domicilié au 5996, Jeanne-Mance, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Alex Perez, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006893-871

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre CAROL ANDRÉ SIMARD, domicilié au 195, Christophe-Colomb Est, Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Carol André Simard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008121-875

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CAROLINE CHICOINE, domiciliée à la case postale 4, Bridgeville, Gaspé, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Caroline Chicoine, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008265-870

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHARLES STRULOVITCH, domicilié au 6595, Mackle, appartement 511A, chemin Côte-Saint-Luc, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Charles Strulovitch, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008278-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHRISTIAN BLANCHET, domicilié au 2550, Cherrier, appartement 5, Saint-Hyacinthe, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Christian Blanchet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005036

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CLAUDE BLANCHARD, domicilié à route rurale 1, Saint-Martin, Beauce, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Claude Blanchard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les

trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008244-875

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FAYAD NASRALLAH, domicilié au 6217, Saint-Vallier, appartement 19A, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Fayad Nasrallah, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005555-869

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GILLES AUCOIN, domicilié au 395, Principale, Île Dupas, Joliette, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gilles Aucoin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007277-876

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GILLES GIRARD, domicilié au 46, Verdun, Hull, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gilles Girard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007260-872

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GINETTE NADEAU, domiciliée au 3986, Henri-Julien, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Ginette Nadeau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008258-875

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre IAN TURPIN, domicilié au 294, Cloverdale, Dorval, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Ian Turpin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007269-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JAIME ROSENBLUTH, domicilié au 8558, Brown, LaSalle, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Jaime Rosenbluth, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008252-878

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre JOACHIM OTTRO, domicilié au 1951, de Maisonneuve A, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Joachim Ottro, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008280-879

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOSEPH FRANÇOIS MONUMA, domicilié au 11810, Ranger, appartement 17, Saint-Laurent, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Joseph François Monuma, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006382-875

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LISE VIOLETTE, domiciliée au Témiscaming, Témiscamingue, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Lise Violette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008257-877

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LOUIS JULIEN, domicilié au 1545, Fort, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Louis Julien, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007928-874

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARC SIMARD, domicilié au 471, 10^e Rue, La Baie, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Marc Simard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006359-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHELINE CHARRON, domiciliée au 137-A, rue Charlotte, Sorel, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Micheline Charron, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006364-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MONIQUE VÉZINA, domiciliée au 1861, de Champlain, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Monique Vézina, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008272-876

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RODNEY JEANTY, domicilié au 6265, Louvois A, Saint-Léonard, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Rodney Jeanty, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008115-877

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SANDRA SICLAIT, domiciliée au 1830, Manseau, Longueuil, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sandra Siclait, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007982-871

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre STELLA BOUDREAU,

domiciliée au 5251, 3^e Avenue, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Stella Boudreau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008267-876

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SYLVAIN LATULIPPE, domicilié au 2648, Marquette, Longueuil, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Sylvain Latulippe, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007981-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre THOMAS KENNEDY, domicilié à Douglastown, Gaspé, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Thomas Kennedy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004261-865

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre YVON ROULEAU, domicilié au 466, des Franciscains, Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Yvon Rouleau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 novembre 1987

298

Le greffier,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-7644 2532-7644 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7693 2532-7693 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Beauharnois
2532-7701 2532-7701 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7719 2532-7719 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Beauharnois
2532-7727 2532-7727 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Joliette
2532-7776 2532-7776 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7784 2532-7784 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7792 2532-7792 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7800 2532-7800 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7818 2532-7818 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7826 2532-7826 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7834 2532-7834 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7842 2532-7842 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7859 2532-7859 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7867 2532-7867 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7875 2532-7875 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-7883 2532-7883 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7917 2532-7917 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-7974 2532-7974 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Montréal
2532-8006 2532-8006 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Longueuil
2532-8113 2532-8113 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Laval
2532-8147 2532-8147 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Iberville
2532-8162 2532-8162 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Terrebonne
2532-8170 2532-8170 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Chicoutimi
2532-8188 2532-8188 QUÉBEC INC.	1987 11 12	Alma
2532-8196 2532-8196 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8212 2532-8212 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8287 2532-8287 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8295 2532-8295 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Terrebonne
2532-8360 2532-8360 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8394 2532-8394 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Beauharnois
2532-8402 2532-8402 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Terrebonne
2532-8428 2532-8428 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Beauharnois
2532-8436 2532-8436 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Longueuil
2532-8444 2532-8444 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-8451 2532-8451 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Longueuil
2532-8469 2532-8469 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8477 2532-8477 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Terrebonne
2532-8501 2532-8501 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Drummond
2532-8519 2532-8519 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Drummond
2532-8535 2532-8535 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8550 2532-8550 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Richelieu
2532-8659 2532-8659 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Joliette
2532-8667 2532-8667 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8741 2532-8741 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Laval
2532-8758 2532-8758 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Rouyn-Noranda
2532-8766 2532-8766 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8816 2532-8816 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Saint-Hyacinthe
2532-8824 2532-8824 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Saint-Hyacinthe
2532-8840 2532-8840 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8923 2532-8923 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8931 2532-8931 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8949 2532-8949 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Joliette
2532-8956 2532-8956 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-8972 2532-8972 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Saint-François
2532-9061 2532-9061 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-9079 2532-9079 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montréal
2532-9087 2532-9087 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Laval
2532-9111 2532-9111 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Rimouski
2532-9137 2532-9137 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Saint-François
2532-9152 2532-9152 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9160 2532-9160 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Laval
2532-9236 2532-9236 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Québec
2532-9285 2532-9285 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Saint-Hyacinthe
2532-9327 2532-9327 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Terrebonne
2532-9335 2532-9335 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Terrebonne
2532-9459 2532-9459 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9467 2532-9467 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Laval
2532-9475 2532-9475 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9491 2532-9491 QUÉBEC INC.	1987 11 23	Saint-Hyacinthe
2532-9509 2532-9509 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9517 2532-9517 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9525 2532-9525 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-9533 2532-9533 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Laval
2532-9541 2532-9541 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9558 2532-9558 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9566 2532-9566 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9574 2532-9574 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Chicoutimi
2532-9608 2532-9608 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9624 2532-9624 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9681 2532-9681 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9749 2532-9749 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9756 2532-9756 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9764 2532-9764 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9780 2532-9780 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9798 2532-9798 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Laval
2532-9806 2532-9806 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9814 2532-9814 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9830 2532-9830 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Longueuil
2532-9855 2532-9855 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Chicoutimi
2532-9897 2532-9897 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Trois-Rivières
2532-9996 2532-9996 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2533-0010 2533-0010 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Saint-François
2533-0044 2533-0044 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2533-0051 2533-0051 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Montréal
2533-0069 2533-0069 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Montréal
2533-0135 2533-0135 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Terrebonne
2533-0143 2533-0143 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Longueuil
2539-9841 2539-9841 QUÉBEC INC.	1987 10 13	Québec
2540-3072 2540-3072 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Québec
2540-8766 2540-8766 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montmagny
2540-8774 2540-8774 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montmagny
2540-8782 2540-8782 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montmagny
2540-8790 2540-8790 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Montmagny
2540-8873 2540-8873 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2540-8899 2540-8899 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2540-8923 2540-8923 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2540-8931 2540-8931 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2540-8964 2540-8964 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Alma
2540-8972 2540-8972 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Terrebonne
2540-8980 2540-8980 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2540-8998 2540-8998 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Terrebonne
2540-9939 2540-9939 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Rouyn-Noranda
2540-9947 2540-9947 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Abitibi
2540-9970 2540-9970 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Chicoutimi
2540-9988 2540-9988 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Charlevoix
2541-0226 2541-0226 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Québec
2541-0754 2541-0754 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Laval
2541-0770 2541-0770 QUÉBEC INC.	1987 11 13	Hull
2541-1117 2541-1117 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Saint-Hyacinthe
2541-1125 2541-1125 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Québec
2541-1182 2541-1182 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Chicoutimi
2541-1208 2541-1208 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Frontenac
2541-1927 2541-1927 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Québec
2541-1935 2541-1935 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Iberville
2541-1943 2541-1943 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Saint-François
2541-1976 2541-1976 QUÉBEC INC.	1987 11 06	Drummond
2541-1984 2541-1984 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Montréal
2541-2040 2541-2040 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Québec
2541-2057 2541-2057 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2541-2065 2541-2065 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Québec
2541-2073 2541-2073 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Québec
2541-2081 2541-2081 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Québec
2541-2107 2541-2107 QUÉBEC INC.	1987 11 20	Rimouski
2541-2131 2541-2131 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Kamouraska
2541-2149 2541-2149 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Kamouraska
2541-2156 2541-2156 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Kamouraska
2541-2164 2541-2164 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Kamouraska
2541-2172 2541-2172 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Kamouraska
2541-2263 2541-2263 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Laval
2541-2271 2541-2271 QUÉBEC INC.	1987 11 16	Alma
2541-2313 2541-2313 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2541-2321 2541-2321 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2541-2339 2541-2339 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Québec
2541-2354 2541-2354 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Saint-François
2541-2420 2541-2420 QUÉBEC INC.	1987 11 20	Roberval
2541-2438 2541-2438 QUÉBEC INC.	1987 11 20	Québec
2541-2594 2541-2594 QUÉBEC INC.	1987 11 17	Québec
2541-2636 2541-2636 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2541-2669 2541-2669 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Labelle
2541-2677 2541-2677 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Drummond
2541-2685 2541-2685 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Drummond
2541-2693 2541-2693 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Hull
2541-3014 2541-3014 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Longueuil
2541-3022 2541-3022 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Longueuil
2541-3030 2541-3030 QUÉBEC INC.	1987 11 20	Beauce
2541-3071 2541-3071 QUÉBEC INC.	1987 11 20	Arthabaska
2541-3212 2541-3212 QUÉBEC INC.	1987 11 18	Rouyn-Noranda
2541-3287 2541-3287 QUÉBEC INC.	1987 11 19	Mégantic
2540-8220 AFFÛTAGE ADAMS INC. ADAMS FILING INC.	1987 11 18	Bedford
2532-8717 AGENCE 2449 INC.	1987 11 16	Montréal
2540-3106 AGENCE PARTY-CONCEPT (A.P.C.) INC.	1987 11 17	Québec
2532-9699 ALAIN DUBOIS GRAPHISME / INFOGRAPHIE INC.	1987 11 17	Longueuil
2532-9863 ALARME SONITREX LTÉE	1987 11 18	Montréal
2532-8352 ALDO NOVA INC.	1987 11 13	Montréal
2541-2370 AMBULANCES S.A.M.U. LTÉE	1987 11 19	Trois-Rivières
2532-8865 AMUSEMENT 1 RE AVENUE LTÉE	1987 11 16	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-9228 ARIANE PUBLICATIONS & DISTRIBUTIONS INC.	1987 11 17	Beauharnois
2532-8089 LES ARMOIRES DE CUISINE LE ROI INC.	1987 11 12	Terrebonne
2532-9590 ARMORIC IMPORT-EXPORT INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9921 ASMIC INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8063 ASSURANCES MOHNY SINGH INC.	1987 12 01	Beauharnois
2532-9012 AUTOBUS DE L'EST INC.	1987 11 16	Montréal
2532-9962 AUTOMOBILES DE MATANE INC.	1987 11 18	Rimouski
2532-8543 AVIONS AERO-CHECK INC. AERO-CHECK AIRCRAFT INC.	1987 11 13	Montréal
2541-1190 BAR ST-VICTOR (1987) INC.	1987 11 18	Beauce
2532-9053 BBH SERVICES D'ENTRETIEN INC.	1987 11 16	Montréal
2541-3253 BENOTTO QUÉBEC LTÉE	1987 11 18	Saint-Hyacinthe
2532-7941 BOUTIQUE AVENUE DE PARIS INC.	1987 11 11	Laval
2540-9962 BOUTIQUE DE SPORTS BROMONT INC.	1987 11 13	Bedford
2541-2412 BOUTIQUE FOURRURES OCCASION INC.	1987 11 20	Québec
2532-8691 CADATECK INC.	1987 11 16	Montréal
2531-7389 CALHOUN, GAMACHE & CALHOUN CONSEILLERS EN INFORMATIQUE INC.	1987 10 16	Iberville
2532-9913 CAMIONNAGE LAYTON & FILS INC. LAYTON & SON TRUCKING INC.	1987 11 17	Joliette
2540-8857 CANTINE LA POUTINETTE INC.	1987 11 16	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-8410 LES CARROSSERIES MISOUR INC.	1987 11 13	Longueuil
2532-8881 CASSE-CROÛTE 640 INC.	1987 11 16	Terrebonne
2532-9384 CENTRE DE LA PHOTO, VISION 60 INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8568 CHAUSSURES CARINI INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8527 CLINIQUE D'URGENCE DE PINCOURT INC.	1987 11 13	Beauharnois
2541-1026 CLUB DE GOLF MÉNARD INC.	1987 11 13	Richelieu
2533-0150 COMMUNICATION DONALD BOISVERT INC.	1987 11 19	Bedford
2541-2651 COMPAGNIE D'AMARRAGE DE QUÉBEC INC. <i>QUÉBEC MOORING INC.</i>	1987 11 19	Québec
2541-2644 COMPAGNIE D'AMARRAGE DU ST-LAURENT INC. <i>ST-LAWRENCE MOORING INC.</i>	1987 11 19	Québec
2532-9707 CONSEILLER EN ÉTALAGE PYRAMIDE INC. <i>PYRAMID DISPLAYS CONSULTANTS INC.</i>	1987 11 18	Longueuil
2540-3098 CONSTRUCTION DU GOUFFRE INC.	1987 11 16	Charlevoix
2533-0267 CONSTRUCTION ET RÉNOVATION J. BRABANT & FILS INC.	1987 11 18	Longueuil
2539-9494 CONSTRUCTION J. HOGUE INC.	1987 10 19	Terrebonne
2532-9947 CONSTRUCTION MERLIN INC.	1987 11 17	Terrebonne
2532-7925 CONSTRUCTION MIRADOR INC.	1987 11 12	Montréal
2532-9178 CONSTRUCTION PIERO INC.	1987 11 17	Beauharnois
2541-1109 LES CONSTRUCTIONS BERTHOLD NADEAU INC.	1987 11 16	Québec
2533-0242 LES CONSTRUCTIONS CÔME INC.	1987 11 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-8345 CONSTRUCTIONS GAÉTAN OSTIGUY INC.	1987 11 13	Bedford
2532-9871 LES CONSTRUCTIONS LIMOGES INC.	1987 11 18	Montréal
2532-7222 LES CONSTRUCTIONS MICHEL MERCIER INC.	1987 11 10	Montréal
2532-8105 LES CONSTRUCTIONS MUREX INC.	1987 11 12	Laval
2540-8170 CONSULTANTS CINQ-J INC.	1987 11 17	Terrebonne
2532-8097 CRÉATIONS CADRES HAMELIN INC.	1987 11 12	Terrebonne
2532-9251 LES CUISINES REGI CONCEPT INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8022 DATA PRESS IMPORT-EXPORT LTÉE	1987 11 13	Montréal
2532-9442 DÉPANNEUR GILLES COURTOIS INC.	1987 11 17	Saint-Hyacinthe
2532-8899 DÉPANNEUR GRANDE-ALLÉE (1987) INC.	1987 11 16	Terrebonne
2532-9988 DÉPISTAGE M & B INC. M & B TRACING INC.	1987 11 18	Longueuil
2540-8147 DESIGN MADE IN QUÉBEC INC.	1987 11 17	Québec
2532-8915 DÉVELOPPEMENTS LONGUE-POINTE INC.	1987 11 16	Québec
2541-3204 DISTILLATION DE LA CAPITALE INC.	1987 11 18	Québec
2541-1141 DISTRIBUTIONS DENIS PAQUET INC.	1987 11 16	Chicoutimi
2533-0028 DONNÉES-ÉLECTRO LESVILLE INC. ELECTRO-DATA LESVILLE INC.	1987 11 18	Longueuil
2532-8485 E D C MAINTENANCE INC.	1987 11 13	Longueuil
2540-8188 ÉBÉNISTERIE LAC CACHÉ INC.	1987 11 17	Abitibi
2541-1968 ÉCURIE JANO INC.	1987 11 18	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-9392 LES ÉCURIES OCTOPUS INC.	1987 11 17	Richelieu
2533-0036 LES ÉDITIONS SANS NOM INC.	1987 11 18	Montréal
2541-1158 ÉMONDAGE RICHELIEU INC.	1987 11 17	Îberville
2532-9319 LES ENTREPRENEURS ISO-GAMMA LTÉE <i>ISO-GAMMA CONTRACTORS LTD.</i>	1987 11 17	Montréal
2532-9632 ENTREPRISE DE LOGICIEL SHUSTER INC. <i>SHUSTER BUSINESS SOFTWARE INC.</i>	1987 11 17	Montréal
2532-8675 ENTREPRISE HAROLD NORREGARD DE DISTRIBUTION INC.	1987 11 13	Terrebonne
2532-9194 LES ENTREPRISES CLAUDE OUELLETTE INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9673 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DILLINGHAM LTÉE <i>DILLINGHAM CONSTRUCTION ENTERPRISES LTD.</i>	1987 11 17	Montréal
2541-1174 LES ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION T.B.E. INC.	1987 11 17	Baie-Comeau
2541-2032 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES 3 M INC.	1987 11 19	Beauce
2541-2388 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES D.M.R. INC.	1987 11 19	Labelle
2541-3097 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ÉRIC ST-PIERRE INC.	1987 11 19	Roberval
2533-0259 ENTREPRISES IMMOBILIÈRES HENRI CHABOT & ASS. INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9277 LES ENTREPRISES JEFOR INC.	1987 11 17	Montréal
2532-9905 LES ENTREPRISES MARICLO INC.	1987 11 18	Longueuil
2541-2305 LES ENTREPRISES MARIO ROBERGE INC.	1987 11 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2541-1166 LES ENTREPRISES NORMAND FRÈVE INC.	1987 11 10	Terrebonne
2532-9244 LES ENTREPRISES PIERRE CHRÉTIEN INC.	1987 11 17	Saint-Maurice
2541-1919 LES ENTREPRISES S. FOURNIER INC.	1988 01 01	Montmagny
2541-2628 LES ENTREPRISES TONY VELOCCI INC.	1987 11 18	Montréal
2532-9095 ENTRETIEN GILLES & LUCIE INC.	1987 11 16	Montréal
2541-3279 ÉQUIPEMENT CHAL INC.	1987 11 18	Montréal
2541-0762 ÉVALUATION IMMOBILIÈRE R.T. INC.	1987 11 16	Québec
2540-3049 EXPORTATIONS INTERNATIONALES FONTAINE INC.	1987 11 16	Saint-Hyacinthe
2533-0093 LES FABRICATIONS & RÉPARATIONS C.L.S. INC.	1987 11 19	Terrebonne
2532-8790 FERME GAÉTAN MAHEU INC.	1987 11 16	Beauharnois
2533-0218 F.C.G. IMMOBILIER INC.	1987 11 19	Montréal
2532-9582 GAGNON, GINGRAS & ASS. INC.	1987 11 17	Longueuil
2532-9640 GAGNON, PELLETIER, POULIN ET ASS. INC.	1987 11 17	Saint-François
2541-2016 GARAGE ST-LÉON INC.	1987 11 19	Beauce
2532-9772 LES GARAGES BARONI INC.	1987 11 18	Saint-Hyacinthe
2532-8303 GAUTHIER ET ASSOCIÉS DESIGNERS INC.	1987 11 13	Montréal
2532-8253 GEORGES JEAN INVESTISSEMENTS INC.	1987 11 13	Joliette
2541-0218 GESTION B. DUFRESNE LTÉE	1987 11 19	Arthabaska
2540-8816 GESTION CENTRE ST-PAUL (1987) INC.	1987 11 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-8584 GESTION CLERMONT GRENIER INC.	1987 11 13	Bedford
2540-9996 GESTION COULONGE INC.	1987 11 17	Québec
2541-3246 GESTION DENISE HÉBERT INC.	1987 11 18	Rimouski
2532-8733 GESTION DUCLERC INC.	1987 11 16	Rimouski
2532-9822 GESTION D.D.A.G. INC.	1987 11 18	Beauharnois
2532-8238 GESTION FRANÇOIS MASSÉ INC.	1987 11 13	Trois-Rivières
2540-8121 GESTION GILLES SOZIO INC.	1987 11 16	Kamouraska
2541-0259 GESTION GINGRAS LEMIEUX INC.	1987 11 19	Québec
2541-0200 GESTION G. HAMEL LTÉE	1987 11 19	Arthabaska
2532-9970 GESTION G.C. GAGNON INC.	1987 11 18	Iberville
2540-8824 GESTION HAMYVE INC.	1987 11 16	Québec
2541-2404 GESTION IMMOBILIÈRE DUCOTEAU INC.	1987 11 20	Québec
2532-9368 GESTION JOHANNE BERGER INC.	1987 11 17	Laval
2540-8089 GESTION LUC BUSSIÈRES INC.	1987 11 13	Abitibi
2541-3006 GESTION MAG-NICK INC.	1987 11 19	Québec
2541-2602 GESTION MERGUI INC.	1987 12 24	Montmagny
2540-8808 GESTION MONT SÉJOUR INC.	1987 11 16	Québec
2541-0242 GESTION MONTMARTRE INC.	1987 11 19	Québec
2540-8840 GESTION M.P.A. INC.	1987 11 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2540-8832 GESTION NARCISSE INC.	1987 11 16	Québec
2532-8626 GESTION PAPOT INC.	1987 11 16	Longueuil
2541-0267 GESTION POINT VIRGULE INC.	1987 11 19	Québec
2541-0234 GESTION P.E.Y.T. INC.	1987 11 19	Québec
2540-8105 GESTION RINO CARON INC.	1987 11 16	Kamouraska
2540-8162 GESTION R.B. BOWLES INC.	1987 11 17	Québec
2541-3048 GESTION T-GI INC.	1987 11 20	Beauce
2541-3089 GESTION VENDREDI 13 INC.	1987 11 20	Frontenac
2532-9343 GESTION YVES BOUCHARD INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8139 GESTION YVON COUTURE INC.	1987 11 12	Terrebonne
2532-7933 LES GESTIONS BOSS INC.	1987 11 12	Terrebonne
2532-8030 GESTIONS FRANCO AIELLO INC. <i>FRANCO AIELLO HOLDINGS INC.</i>	1987 11 12	Montréal
2532-9202 GESTIONS GARGAGLIANO INC. <i>GARGAGLIANO HOLDINGS INC.</i>	1987 11 17	Montréal
2532-8832 LES GESTIONS GYVAC INC.	1987 11 16	Alma
2532-8311 GOODHUE DESIGN/COMMUNICATIONS INC.	1987 11 13	Montréal
2541-3220 LES GOUTTIÈRES C.L. INC.	1987 11 18	Québec
2541-1091 LE GROUPE CONSEIL G.G. INC.	1987 11 16	Québec
2541-1042 GROUPE CONSEIL I.D.C. INC.	1987 11 13	Kamouraska
2540-8865 LE GROUPE DE RÉNOVATIONS M.R.G. INC.	1987 11 16	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2541-2289 GROUPE PRO-FLEX INC. <i>PRO-FLEX GROUP INC.</i>	1987 11 17	Montréal
2540-8907 GROUPE-CONSEIL JACQUES DIONNE ET ASSOCIÉS INC.	1987 11 18	Québec
2532-8204 HALTE SANTÉ H.S. INC.	1987 11 13	Labelle
2541-0275 HÔTEL MOTEL TROIS ÉTOILES INC.	1987 11 19	Mégantic
2541-2099 LES IMMEUBLES 11985 INC.	1987 11 19	Beauce
2533-0002 LES IMMEUBLES DOMIL INC.	1987 11 19	Joliette
2541-1059 LES IMMEUBLES GIGNAC INC.	1987 11 16	Québec
2532-8493 IMMEUBLES JOCELYNE LESSARD INC.	1987 11 13	Bedford
2532-9616 IMMEUBLES MONTICCILO INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8154 INDUSTRIE ROLLIE INC.	1987 11 12	Montréal
2541-0291 LES INDUSTRIES AQUADEUS INC.	1987 11 18	Beauharnois
2532-8683 INTÉRIM, COURTIERS EN INFORMATION ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC INC.	1987 11 13	Montréal
2540-8949 INTER-FORÊT-2222 INC.	1987 11 18	Beauce
2532-8279 LES INVESTISSEMENTS CANACTIONS INC.	1987 11 13	Montréal
2541-2362 LES INVESTISSEMENTS INCRÉMENT INC. <i>INCREMENT INVESTMENTS INC.</i>	1987 11 19	Terrebonne
2532-7958 LES INVESTISSEMENTS MASYAN INC.	1987 11 12	Montréal
2532-8592 LES INVESTISSEMENTS PALMIERI INC. <i>PALMIERI INVESTMENTS INC.</i>	1987 11 13	Montréal
2532-8998 LES INVESTISSEMENTS RNMS INC.	1987 11 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-9210 LES INVESTISSEMENTS ROLLY INC. <i>ROLLY INVESTMENTS INC.</i>	1987 11 17	Montréal
2532-8634 JULIO JEANS INC.	1987 11 16	Montréal
2532-7982 JURICONSLT INC.	1987 11 12	Richelieu
2533-0127 J.R. MÉCANIQUE LTÉE	1987 11 19	Beauharnois
2541-1083 LES LABORATOIRES ACNOR INC.	1987 11 16	Québec
2540-3080 LAROSE & LAROSE INC.	1987 11 16	Abitibi
2540-8915 LAVALLÉE AÉROSERVICES INC.	1987 11 18	Québec
2532-8337 LIBRAIRIE FANTASIO INC.	1987 11 13	Montréal
2532-9269 LOCATION BELOEIL MERCURY LTÉE	1987 11 17	Saint-Hyacinthe
2541-0283 LOCATION J.M.G. INC.	1987 11 19	Saint-Maurice
2541-1000 LOGICIEL D'ANJOU INC.	1987 11 13	Kamouraska
2540-8212 L.M. SYSTÈMES D'INFORMATION INC.	1987 11 17	Montréal
2541-1950 MARSONI INC.	1987 11 18	Kamouraska
2532-9186 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION D.L. INC. <i>D.L. BUILDING MATERIALS INC.</i>	1987 11 17	Hull
2540-8097 MÉCANIQUE MÉTABETCHOUAN INC.	1987 11 13	Alma
2533-0168 LE MÉDAILLON D'OR M.O. INC.	1987 11 19	Terrebonne
2541-1067 LES MÉDIAS TECHNI-COM (MTC) INC.	1987 11 16	Chicoutimi
2532-8576 LES MESSAGERIES COURRIER ÉLITE INC.	1987 11 13	Montréal
2532-9731 METALTRA INC.	1987 11 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2540-8956 LES MÉTIERS D'ART T.L. INC.	1987 11 19	Québec
2532-8329 MICHEL MARCEAU ET FILS INC.	1987 11 12	Montréal
2533-0101 MODES MAZAL INC. MAZAL MODES INC.	1987 11 19	Montréal
2532-9350 MOTEURS C.B. INC.	1987 11 17	Laval
2532-8618 M. GENEST LTÉE	1987 11 16	Laval
2532-9129 NITRO PIZZERIA INC.	1987 11 16	Beauharnois
2532-9657 NORD-TECH ÉLECTRONIQUE INC.	1987 11 17	Mingan
2532-9400 L'OISELLERIE DEBKO INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8808 ONDINS CONSULTANTS INC.	1987 11 16	Laval
2532-9426 OUTILLAGE ZENTAI INC. ZENTAI TOOL & DIE INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8014 O-BEIGNES DÉLICES INC.	1987 11 12	Montréal
2532-8048 PASIMA INC.	1987 11 12	Richelieu
2541-2347 PAVILLON DE LA RIVE INC.	1987 11 18	Québec
2532-9418 PEINTURE AU JET DE L'OUEST INC.	1987 11 16	Beauharnois
2532-9046 PÉPINIÈRE TICOUAPÉ INC.	1987 11 16	Roberval
2532-8121 LES PLACEMENTS LAURENT HAMEL INC.	1987 11 12	Québec
2532-9889 LES PLANCHERS RINALDI INC.	1987 11 18	Montréal
2532-8857 PLOMBERIE WILLTEC INC. WILLTEC PLUMBING INC.	1987 11 16	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2541-3238 PLURI-MÉCANIQUE INC.	1987 11 18	Québec
2540-8139 POURVOIRIE RADISSON INC. <i>RADISSON OUTFITTER INC.</i>	1987 11 16	Abitibi
2532-9020 LES PRÉSENTOIRS PLASTI-TECK DU CANADA LTÉE	1987 11 16	Montréal
2532-8600 PRODUCTIONS CRÉACTION INC.	1987 11 16	Montréal
2540-8196 LES PRODUCTIONS SÉCOURUTE INC.	1987 11 17	Kamouraska
2532-9715 PRODUITS DE BÂTIMENTS MIRAGE INC. <i>MIRAGE BUILDING PRODUCTS INC.</i>	1987 11 18	Montréal
2541-1018 PROJECTION FÉMININE INC.	1987 11 13	Saint-François
2532-8071 PROMOTION EXCEL INC.	1987 11 12	Abitibi
2532-9665 PRO-QUAI INC.	1987 11 17	Longueuil
2532-9939 P. ET S. MACHINES À COUDRE INC.	1987 11 17	Saint-François
2532-8782 RESSOURCES WILLIAM INC.	1987 11 16	Abitibi
2532-9376 RESTAURANT LE POUMON ROSE INC.	1987 11 17	Terrebonne
2540-8881 RESTAURANT LE TOP (LÉVIS) INC.	1987 11 18	Québec
2532-9038 RESTAURANT SHAN TUNG INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8220 ROGER RAYMOND & FILS INC.	1987 11 13	Saint-François
2532-8907 SALON DE COIFFURE UNIBELLE INC.	1987 11 16	Québec
2532-9848 SALON DE QUILLES PORTNEUF INC.	1987 11 18	Québec
2541-2024 SECURI-FERME INC.	1987 11 19	Beauce
2541-2610 LES SERRES M.L. LUSSIER INC.	1987 11 17	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2533-0226 SERVICE DE DISTRIBUTIONS BILLETTERIE POLYSTAR INC.	1987 11 19	Montréal
2532-9301 SERVICE DE RECYCLAGE MARCEL PARADIS INC.	1987 11 17	Laval
2532-8055 SERVICE DE TÉLÉVISION ARVIDA INC.	1987 11 12	Chicoutimi
2540-8238 SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER MRT INC.	1987 11 19	Charlevoix
2532-9004 SERVICES CINÉMA CALIFORNIA INC. <i>CINEMA SERVICE CALIFORNIA INC.</i>	1987 11 16	Montréal
2532-9103 SERVICES CONSULTATIFS JOHANNE DOUCET INC.	1987 11 16	Montréal
2541-3295 LES SERVICES DE DÉPANNAGE SULLIVAN INC.	1987 11 18	Abitibi
2532-8709 SERVICES EXPERTS A.F.S. INC.	1987 11 16	Laval
2541-2396 SERVICES FINANCIERS BERNIER, RAMSAY ET ASSOCIÉS INC.	1987 11 19	Québec
2541-1992 SERVICES GES-PER-LO-IN INC.	1987 11 19	Québec
2532-8261 SERVICES POSTAUX LI-CO INC.	1987 11 12	Laval
2532-8246 SHIBIB INTERNATIONAL INC.	1987 11 12	Montréal
2532-8873 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU QUÉBEC INC.	1987 11 16	Laval
2532-8980 SOLUTION INFORMATIQUE 4GL INC.	1987 11 16	Longueuil
2532-9483 LES SPÉCIALITÉS DE PLÂTRAGE ET PEINTURE GAGNÉ INC.	1987 11 17	Alma
2541-1034 SPEQ CHAUDIÈRE INC.	1987 11 16	Beauce
2541-3055 SPEQ-PLUS INC.	1987 11 20	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-8386 SPONCOM INC.	1987 11 13	Saint-Hyacinthe
2532-9293 STATION DE GAZ DENIS ET RAYMONDE INC.	1987 11 17	Saint-Hyacinthe
2532-8774 STATION SERVICE CLAUDE ET DONALD INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8642 STATION STE-ADELE INC.	1987 11 16	Montréal
2532-8378 SUPERMARCHÉ MONT-LAURIER INC.	1987 11 11	Labelle
2532-7891 SUPERMARCHÉ NADON & THERRIEN INC.	1987 11 12	Joliette
2532-7685 TABAGIE VARIÉTÉ C.W. INC.	1987 11 12	Longueuil
2540-3056 TANDEM INFORMATIQUE INC.	1987 11 16	Québec
2533-0234 TELSTAR SERVICES VENTES GROUPES (1987) INC.	1987 11 19	Montréal
2532-9145 TEXTIMEX INC.	1987 11 17	Montréal
2532-8725 LES TOITURES L.T.D. INC.	1987 11 16	Laval
2532-7909 TRANSPORT 200 DES ROUTIERS INC.	1987 11 12	Abitibi
2541-1133 TRANSPORT C.R. BÉLANGER & FILS INC.	1987 11 16	Abitibi
2541-1075 TRANSPORT DUBÉ, MARTIN INC.	1987 11 16	Québec
2532-9723 TRANSPORT GILLES TRUDEAU INC.	1987 11 18	Longueuil
2541-2008 TRANSPORT JEAN-GUY CROTEAU INC.	1987 11 19	Montréal
2541-3261 TRANSPORT PROVEC INC. PROVEC TRANSPORT INC.	1987 11 17	Montréal
2540-3064 TRANSPORT P.A. ROY LTÉE	1987 11 16	Beauce
2540-8204 TRANSPORT RC JANELLE INC.	1987 11 17	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2532-9434 TRANSPORT TADEUSZ INC.	1987 11 17	Montréal
2541-3063 VÉLO-SPEQ INC.	1987 11 25	Beauce
2533-0176 VENTILATION RÉJEAN PARENT INC.	1987 11 19	Joliette
2532-8964 VÉZINA, RACETTE & ASSOCIÉS INC.	1987 11 16	Joliette
2532-9954 VILLAGE DU VIEUX MOULIN INC.	1987 11 19	Montréal
2540-8113 YVES POISSON COMMUNICATIONS INC.	1987 11 16	Drummond

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1168-4511 AUTOMOBILES RAYMOND BERNIER INC.	1961 10 16	1987 11 16	
1634-8229 BOUTIQUE BOMONDE DE CHARLESBOURG INC.	1979 03 21	1987 11 18	LES ENTREPRISES C. MERCURE INC.
1466-3611 BOUTIQUE MARIE-ISABEL INC.	1976 04 22	1987 11 17	
1104-3452 CINÉ-SYNC LIMITÉE	1968 03 20	1987 11 17	
1501-3790 LES CONSTRUCTIONS LORiot INC.	1975 12 11	1987 11 17	
1633-3866 LES CONSULTANTS C.P.R. INC.	1979 01 31	1987 11 16	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1289-4721 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT OSCAR	1968 12 16	1987 11 16	
1478-0613 CRÉATION BELLE FRANCE INC.	1977 05 27	1987 11 13	
1251-2349 DAVE ROCHON ASSURANCES LIMITÉE	1954 04 21	1987 11 16	
1481-0444 ÉCONO-DAMPHOUSSE INC.	1975 11 24	1987 11 30	LES GESTIONS RÉGIS DUMONT INC.
1632-0707 LES ELEVAGES MICHEL LEFEBVRE INC.	1978 12 14	1987 11 17	
1217-3837 ENGRENAGES DU QUÉBEC LTÉE	1972 01 05	1987 11 16	
1476-2066 LES ENTREPRISES GUEMIDENT INC.	1977 05 18	1987 11 13	
1359-8933 LES ENTREPRISES LESSARD ET LAPLANTE INC.	1974 10 24	1987 11 19	
1142-4447 ENTREPRISES R.C. INC.	1963 11 15	1987 11 16	
1156-3814 LES ENTREPRISES ST-ALBERT LTÉE	1958 11 25	1987 11 19	
1337-1943 FERME GRENIER INC.	1972 12 29	1987 11 19	
1217-0213 GEORGES CARDINAL INC.	1971 08 24	1987 11 16	
1366-5872 LES IMMEUBLES GROLAND INC.	1975 08 15	1987 11 17	
1627-7063 JALBERT & ST-LOUIS INC.	1978 06 29	1987 11 18	LES GESTIONS JACQUES ST-LOUIS INC.
1474-4254 JOBBEREC INC.	1977 02 21	1987 11 17	
1332-2268 J. MAURICE LANGLAIS LIMITÉE	1972 12 05	1987 11 17	
1249-7160 LAC MASSON COUNTRY ESTATES INC.	1960 05 02	1987 11 19	1249-7160 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1316-8935 LEN-JAY INC.	1972 05 29	1987 11 20	
1129-5698 LEVITT-SÉCURITÉ LTÉE	1963 04 24	1987 11 16	
1503-5033 MAÇONNERIE LEDUC INC.	1976 05 18	1987 11 16	
1635-7188 MAINTENANCE BARIL INC.	1979 04 24	1987 11 13	
1472-0551 MARCHÉ MÉNARD ET FILS INC.	1976 12 07	1987 11 13	GESTION G. & M. MÉNARD INC.
1275-3828 MERSIL HOLDING CORP.	1963 04 30	1987 11 18	GESTION MERSIL INC. MERSIL HOLDING INC.
1509-4238 NARDI & TONY AUTO INC.	1977 12 09	1987 11 17	
1504-1882 NETTOYEUR INTERMUNICIPAL INC.	1976 07 08	1987 11 17	
1194-7645 NETTOYEURS G.M. INC.	1969 12 22	1987 12 01	
1191-2441 PAUL BRUNEAULT INC.	1970 11 18	1987 11 16	LES ENTREPRISES PAUBREC INC.
1147-1935 PIÈCES D'AUTO PROTEAU INC.	1968 08 19	1987 11 16	
1472-5279 PIERRE LONGVAL ALIGNEMENT INC.	1976 12 21	1987 11 13	
1298-3813 PLACEMENTS MONDIER INC.	1958 01 24	1987 11 16	
1471-7458 LES PRODUCTIONS CARREFOUR INC.	1976 11 24	1987 11 16	
1471-7433 LES PRODUCTIONS CRÉMAZIE INC.	1976 11 24	1987 11 16	
1478-4144 RESTAURANT CHEZ LA MÈRE LTÉE	1977 06 06	1987 11 18	
1632-0715 RICHARD F. LEFEBVRE INC.	1978 12 14	1987 11 17	
1131-0869 ROGER POIRIER AUTOMOBILE INC.	1961 11 02	1987 11 16	
1165-1114 LES ROIS DU BOEUF INC.	1964 10 06	1987 11 17	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1335-6936 SOCIÉTÉ DE GESTION DORFREID INC.	1962 11 19	1987 11 13	
1464-2870 TAVERNE DAIGNEAULT INC.	1976 01 22	1987 11 12	LES CASTELS BERAN LTÉE
1464-4140 VICTOTEC INC.	1976 01 28	1987 11 16	CONSULTANTS SOLTECH (1987) INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2540-8154 2540-8154 QUÉBEC INC.	2150-5375 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES JACQUES GRONDINE INC.	1988 01 01	Québec
2541-2297 EXPLORATIONS MINIÈRES GOLDENRAY INC.	2425-2355 QUÉBEC INC. 2425-2348 QUÉBEC INC. EXPLORATIONS MINIÈRES GOLDENRAY INC. MALARTIC-SUD, SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE INC.	1988 01 01	Abitibi
2541-2180 IMMEUBLE LE PARTICULIER INC.	LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES LE PARTICULIER INC. GESTION LE PARTICULIER INC. IMMEUBLE LE PARTICULIER INC. 2532-8287 QUÉBEC INC.	1987 11 20	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1862-7158 1862-7158 QUÉBEC INC.	1982 11 04	1987 11 16	du district: Longueuil
2169-2454 2169-2454 QUÉBEC INC.	1984 04 25	1987 11 17	du district: Terrebonne
2328-7758 2328-7758 QUÉBEC INC.	1985 10 11	1987 11 13	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9
2332-8966 2332-8966 QUÉBEC INC.	1985 12 23	1987 11 16	du district: Longueuil
2418-0820 2418-0820 QUÉBEC INC.	1986 07 04	1987 11 17	de la dénomination sociale: HABITAT ST-JEAN INC.
2418-7247 2418-7247 QUÉBEC INC.	1986 08 01	1987 11 20	de la dénomination sociale: VIDEOFLEX INC.
2420-0297 2420-0297 QUÉBEC INC.	1986 09 10	1987 11 16	1) de la dénomination sociale: LIMOCAR MAURICIE INC. 2) du district: Saint-François
2422-0550 2422-0550 QUÉBEC INC.	1986 11 18	1987 11 16	du capital-actions
2423-2811 2423-2811 QUÉBEC INC.	1986 10 23	1987 09 24	de la dénomination sociale: DESCARS INC.
2423-2860 2423-2860 QUÉBEC INC.	1986 10 22	1987 09 24	de la dénomination sociale: EDIFICO INC.
2423-4650 2423-4650 QUÉBEC INC.	1986 10 29	1987 11 17	de la dénomination sociale: CORPORATION SONNAER-TECH INC.
2425-6513 2425-6513 QUÉBEC INC.	1986 12 29	1987 11 17	1) de la dénomination sociale: GESTION ONIL LEMAY INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2425-9301 2425-9301 QUÉBEC INC.	1986 12 29	1987 11 16	de la dénomination sociale: USINAGE MARIE-VICTORIN INC.
2427-5661 2427-5661 QUÉBEC INC.	1987 01 01	1987 11 19	de la dénomination sociale: PLASTIQUE APPALACHE INC.
2428-7740 2428-7740 QUÉBEC INC.	1987 01 29	1987 11 12	1) de la dénomination sociale: DE VISU CRÉATION ET COMMUNICATION (1987) INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 20
2430-9957 2430-9957 QUÉBEC INC.	1987 03 13	1987 11 13	1) de la dénomination sociale: DIAPASON MUSIQUE INC. 2) du district: Arthabaska
2432-4535 2432-4535 QUÉBEC INC.	1987 03 17	1987 11 16	du district: Longueuil
2432-4543 2432-4543 QUÉBEC INC.	1987 03 17	1987 11 16	du district: Longueuil
2433-4153 2433-4153 QUÉBEC INC.	1987 02 27	1987 11 16	de la dénomination sociale: TRANSPORT PIERRE POIRIER INC.
2435-5414 2435-5414 QUÉBEC INC.	1986 04 08	1987 11 17	du district: Bedford
2439-2797 2439-2797 QUÉBEC INC.	1986 08 06	1987 11 19	1) de la dénomination sociale: LES VENTES ST-JOVITE FORD INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2524-6612 2524-6612 QUÉBEC INC.	1987 04 21	1987 11 12	de la dénomination sociale: CENTRE SANTÉ BEAUTÉ PLUS LAL INC.
2524-9525 2524-9525 QUÉBEC INC.	1987 04 27	1987 11 20	de la dénomination sociale: COMMUNICATIONS BLEU BLANC ROUGE (1987) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2526-0647 2526-0647 QUÉBEC INC.	1987 05 21	1987 11 13	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CONNIC INC.
2528-7863 2528-7863 QUÉBEC INC.	1987 08 03	1987 11 18	1) de la dénomination sociale: GESTION TREMBLAY & LEBOEUF INC. 2) du district: Kamouraska
2528-7939 2528-7939 QUÉBEC INC.	1987 08 03	1987 11 16	1) de la dénomination sociale: LE MANOIR BIG FOOT INC. 2) du capital-actions
2529-6450 2529-6450 QUÉBEC INC.	1987 08 26	1987 11 13	du capital-actions
2529-8043 2529-8043 QUÉBEC INC.	1987 08 28	1987 11 12	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT BERNARD VÉZINA INC. 2) du district: Abitibi 3) du capital-actions 4) des dispositions
2530-1672 2530-1672 QUÉBEC INC.	1987 09 08	1987 11 19	1) de la dénomination sociale: GESTION LUC GAUDREAU INC. 2) du capital-actions
2530-6929 2530-6929 QUÉBEC INC.	1987 09 21	1987 11 12	1) de la dénomination sociale: GESTION EIFFEL INC. EIFFEL MANAGEMENT INC. 2) du capital-actions
2530-7695 2530-7695 QUÉBEC INC.	1987 09 23	1987 11 17	de la dénomination sociale: LA GARÇONNE, MEUBLE LIT INC.
2531-0392 2531-0392 QUÉBEC INC.	1987 09 29	1987 11 11	du district: Beauharnois
2531-0418 2531-0418 QUÉBEC INC.	1987 09 29	1987 11 17	1) de la dénomination sociale: GARAGE PAQUETTE CARROSSIER INC. 2) du district: Terrebonne 3) du capital-actions 4) des dispositions
2531-0426 2531-0426 QUÉBEC INC.	1987 09 29	1987 11 12	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2531-1887 2531-1887 QUÉBEC INC.	1987 10 01	1987 11 17	de la dénomination sociale: GROUPE IMMOBILIER NORMAND BEAUCHAMP INC.
2531-2257 2531-2257 QUÉBEC INC.	1987 10 01	1987 11 19	1) de la dénomination sociale: IMPACT RECHERCHE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 12
2531-2422 2531-2422 QUÉBEC INC.	1987 10 02	1987 11 12	de la dénomination sociale: TRANSPORT BOU-BOU INC.
2531-4022 2531-4022 QUÉBEC INC.	1987 10 07	1987 11 13	de la dénomination sociale: CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE REPENTIGNY INC.
2531-4048 2531-4048 QUÉBEC INC.	1987 10 07	1987 11 16	du district: Joliette
2531-5656 2531-5656 QUÉBEC INC.	1987 10 09	1987 11 16	de la dénomination sociale: CONFECTION LES MÔMES INC.
2532-1639 2532-1639 QUÉBEC INC.	1987 10 28	1987 11 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2532-3544 2532-3544 QUÉBEC INC.	1987 11 02	1987 11 11	du district: Joliette
2532-3585 2532-3585 QUÉBEC INC.	1987 11 02	1987 11 16	du district: Abitibi
2532-3593 2532-3593 QUÉBEC INC.	1987 11 02	1987 11 16	1) de la dénomination sociale: NAVIGATION MALUJE INC. 2) du district: Rimouski
2532-3833 2532-3833 QUÉBEC INC.	1987 11 03	1987 11 17	du district: Joliette
2532-4468 2532-4468 QUÉBEC INC.	1987 11 04	1987 11 17	du district: Chicoutimi
2535-8763 2535-8763 QUÉBEC INC.	1987 05 14	1987 11 16	de la dénomination sociale: DÉPANNEUR M.V.F. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2535-9035 2535-9035 QUÉBEC INC.	1987 06 04	1987 11 13	du capital-actions
2536-6519 2536-6519 QUÉBEC INC.	1987 06 29	1987 11 18	de la dénomination sociale: RESTAURANT LES 3 CULTURES INC.
2538-0007 2538-0007 QUÉBEC INC.	1987 08 07	1987 11 13	de la dénomination sociale: GESTION DES MONONC INC.
2539-0345 2539-0345 QUÉBEC INC.	1987 09 18	1987 11 17	de la dénomination sociale: TRANSPORT ROGER MARQUIS INC.
2539-1996 2539-1996 QUÉBEC INC.	1987 09 24	1987 11 12	de la dénomination sociale: VITRERIE LA SARRE INC.
2539-2531 2539-2531 QUÉBEC INC.	1987 09 18	1987 11 16	de la dénomination sociale: CENTURY 21 AVANT-GARDE INC.
2539-2762 2539-2762 QUÉBEC INC.	1987 09 22	1987 11 18	de la dénomination sociale: HARVEY & LEMIEUX INC.
2539-4693 2539-4693 QUÉBEC INC.	1987 09 30	1987 11 16	de la dénomination sociale: AUTOMOBILES ST-ÉMILE INC.
2540-2520 2540-2520 QUÉBEC INC.	1987 10 26	1987 11 12	1) de la dénomination sociale: FERME VIGNAL INC. 2) du district: Frontenac
2540-2801 2540-2801 QUÉBEC INC.	1987 10 26	1987 11 17	de la dénomination sociale: TECHNIREVÊT INC.
2540-8600 2540-8600 QUÉBEC INC.	1987 11 05	1987 11 19	de la dénomination sociale: 70 DALHOUSIE INC.
1463-2319 ADMICON LTÉE	1975 11 24	1987 10 14	du district: Joliette
2415-3876 ALIE DESIGNER INC.	1986 04 16	1987 10 13	de la dénomination sociale: DESIGN & TECHNOLOGIE ALIE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2436-9316 ALIMENTATION D.V. INC.	1986 05 09	1987 11 16	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2535-7286 LES ALIMENTATIONS SERGE PÉPIN INC.	1987 05 31	1987 11 16	de la dénomination sociale: LES ALIMENTATIONS SERGE PÉPIN INC.
1509-9740 AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.	1978 01 04	1987 11 13	du capital-actions
2539-6367 ANDRÉ BRUNELLE INC.	1987 10 02	1987 11 16	de la dénomination sociale: BRUNELLE ET FRÈRES (1987) INC.
1507-7803 ANDRÉ PLANTE INC.	1977 10 20	1987 11 19	de la dénomination sociale: 1507-7803 QUÉBEC INC.
1174-7755 AUBERGE ET MOTEL BENEDICT ARNOLD INC.	1961 01 09	1987 11 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2310-8210 BATIMAX INC.	1984 09 27	1987 11 18	1) de la dénomination sociale: CINE CAPITOL (1987) INC. 2) du district: Drummond
2423-9998 BEAUCE HYPOTHÈQUE INC.	1986 11 12	1987 11 16	du district: Longueuil
2434-6694 BIJOUTERIE CATHY INC.	1986 03 10	1987 10 14	du district: Saint-Antoine
2164-6062 CAMPI RESSORTS INC.	1984 01 10	1987 11 16	de la dénomination sociale: 2164-6062 QUÉBEC INC.
2154-5017 LES CARROSSIERS AUTO LAMOTHE INC.	1983 04 28	1987 11 16	1) de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES BELCO INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 7
2540-3254 CHIMIE BENSON LTÉE	1987 10 22	1987 11 19	de la dénomination sociale: PRODUITS CHIMIQUES BENSON LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2316-0294 LA CIE DE GESTION DUFHAM LTÉE	1985 02 15	1987 11 19	de la dénomination sociale: ROGER GRENIER INC.
1109-5981 CIE MFRE GÉNÉRALE LTÉE	1946 08 15	1987 11 17	du capital-actions
2323-9304 LES COMPOSANTES DU LAC INC.	1985 07 16	1987 11 18	du capital-actions
1501-6280 CONSTRUCTION & GÉRANCE ARGO LTÉE	1975 12 29	1987 11 19	de la dénomination sociale: SERVICE DE GÉRANCE JET INC. JET MANAGEMENT SERVICES INC.
1862-7091 LES CONSTRUCTIONS LORUSSO INC.	1982 11 03	1987 11 11	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LORUSSO INC.
2532-5135 LES CONSTRUCTIONS PRAI-JAN INC.	1987 11 05	1987 11 16	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS PRAI-JEAN INC.
2416-6886 COUPE D'OEIL T.S. INC.	1986 05 21*	1987 11 16	de la dénomination sociale: RÉVERSIBLE T.S. INC. T.S. REVERSIBLE INC.
1854-4312 COURTIER AMOS INC.	1982 01 28	1987 11 16	de la dénomination sociale: TRANSPORT F. BOISVERT INC.
1854-7653 DAJOBERT INC.	1982 02 08	1987 11 16	du district: Longueuil
2425-5788 D.B. SERVICE (1986) INC.	1986 12 29	1987 11 16	du district: Joliette
2411-8606 ENTREPRISES DE PAVAGE (PGA) INC.	1986 02 10	1987 10 07	du district: Joliette
1254-9226 LES ENTREPRISES DUCHESNE LIMITÉE	1958 12 30	1987 11 16	du capital-actions
2540-4559 LES ENTREPRISES LASI (1987) INC.	1987 11 02	1987 11 05	du capital-actions
2540-1456 LES ENTREPRISES PÉREYBERT INC.	1987 10 19	1987 11 17	du district: Longueuil
2415-2332 ÉQUIPEMENT DOUBLE L. INC.	1986 04 14	1987 11 19	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2433-3767 EXOVEST INC.	1987 02 26	1987 11 12	1) de la dénomination sociale: LES MATELAS RENAISSANCE INC. 2) du district: Gaspé
2528-5214 FILTRE-O-SANTÉ INC.	1987 07 25	1987 11 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1331-5817 LES FOURNITURES DENTAIRES WITT LTÉE	1973 02 09	1987 11 18	du capital-actions
1647-5261 LES GALERIES DES CANTONS INC.	1980 09 11	1987 10 14	du district: Laval
1259-2457 GEORGE F. LENGVARI INC.	1969 02 10	1987 11 17	du capital-actions
2427-6818 GESTION BRUNO ROUSSIN INC.	1987 01 01	1987 11 19	du capital-actions
2539-3885 GESTION FRASER INC.	1987 09 24	1987 11 16	de la dénomination sociale: MANIC SANITATION (1987) INC.
2432-5615 GESTION G. ST-CYR INC.	1987 03 19	1987 11 10	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'ACCUEIL ST-DAVID INC. 2) des dispositions
2421-9909 GESTION JEAN-GUY READMAN INC.	1986 11 10	1987 11 19	du capital-actions
2421-9917 GESTION MICHEL KELLY INC.	1986 11 10	1987 11 19	du capital-actions
1133-2624 GESTION ST-LOUIS DE HULL INC.	1954 12 03	1987 11 17	du capital-actions
2159-4981 GESTIONS CLANRO INC.	1983 08 30	1987 11 18	du capital-actions
2327-7494 GROUPE ACTION/PRO INC.	1985 10 01	1987 11 19	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION ACTION/PRO INC.
2153-2858 LE GROUPE CHOISY INC.	1983 03 28	1987 11 12	du capital-actions
2541-1091 LE GROUPE CONSEIL G.G. INC.	1987 11 16	1987 11 18	de la dénomination sociale: LE GROUPE CONSEIL GAUTHIER-GUITE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2530-3207 LE GROUPE JANAR INC.	1987 09 11	1987 11 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2534-3534 LE GROUPE ROVIBEC INC.	1987 04 21	1987 11 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2171-3615 LES IMMEUBLES RICHARD THIBAUT INC.	1984 06 07	1987 11 16	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES JEAN-MARC CARON INC.
2165-8935 LES IMMEUBLES THÉO. BENOIST INC.	1984 01 18	1987 11 17	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS HAVILAND INC.
2326-8725 IMPORTATION L'AVENTURINE INC.	1985 09 11	1987 11 12	du district: Montréal
2531-8064 INOXYDABLE MAGNA INC.	1987 10 19	1987 11 18	de la dénomination sociale: MAGNA INOXYDABLE INC. MAGNA STAINLESS INC.
2538-9412 J.L. URGENCE PLANNING INC.	1987 09 10	1987 11 16	de la dénomination sociale: NATIONAL URGENCE PLANNING INC.
1190-6609 J.-M. SIMARD LTÉE	1954 04 28	1987 11 19	du capital-actions
1646-8555 LAFLAMME J.E. NOUVEAUTÉS INC.	1980 07 28	1987 11 19	du capital-actions
2172-6989 LAMOUREUX, MONGEAU INC.	1984 07 18	1987 11 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2539-7985 LEFEBVRE TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.	1987 10 02	1987 11 16	du capital-actions
1854-3181 LÉONARD FITZGÉRALD ET ASSOCIÉS INC.	1982 02 04	1987 11 17	de la dénomination sociale: CENTURY 21 FITZGÉRALD INC.
1273-7649 MANIC SANITATION INC.	1970 05 01	1987 11 16	de la dénomination sociale: GESTION FRASER (1987) INC.
2536-1353 MARCHÉ SERGE PÉPIN INC.	1987 05 31	1987 11 16	de la dénomination sociale: MARCHÉ SERGE PÉPIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1167-0189 NOVA DUROCHER INC.	1963 04 16	1987 11 17	de la dénomination sociale: GESTION N. DUROCHER INC.
2326-9020 OBLIQUE GRAPHISTES INC.	1985 09 12	1987 11 17	de la dénomination sociale: SYLVIE BRODEUR GRAPHISTE INC.
1480-5428 PÉGARY INC.	1975 10 24	1987 11 13	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
2324-8958 LES PHOTOGRAPHES PIERRE PARADIS ET RÉAL TREMBLAY INC.	1985 08 06	1987 11 17	de la dénomination sociale: PHOTO PIERRE PARADIS INC.
1195-2967 LES PLACEMENTS HALCYON LTÉE	1969 05 30	1987 11 17	1) du district: Montréal 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2529-4760 LES PLACEMENTS JACQUES BROUILLETTE INC.	1987 08 20	1987 11 16	du district: Bedford
1645-1973 LES PLACEMENTS PIERRE SIGOUIN INC.	1980 06 09	1987 11 17	de la dénomination sociale: LE COIN À TAPIS VAL D'OR INC.
2329-6379 PLACEMENTS SHIVA INC.	1985 10 29	1987 11 16	du district: Longueuil
2417-5606 LES PROS DE L'IMAGE INC.	1986 06 16	1987 11 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2433-3775 PROTODEC INC.	1987 02 26	1987 11 12	1) de la dénomination sociale: MICHEL GÉRARD - TUILES CÉRAMIQUES ET CIMENT POLI INC. 2) du district: Saint-François
2414-8710 P.C.N. MICRO-SYSTÈMES INC.	1986 04 04	1987 11 19	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS IMAGIE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2322-1088 RESSOURCES LA PAUSE INC.	1985 06 05	1987 11 17	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ MINIÈRE ECUDOR INC. 2) du capital-actions
2424-9633 RESTAURANT BAR BUBBLES INC.	1986 12 12	1987 11 18	de la dénomination sociale: RESTAURANT PAVILLON DU PARC INC.
1181-3649 ROGER GRENIER INC.	1962 03 28	1987 11 19	de la dénomination sociale: 1181-3649 QUÉBEC INC.
2160-0432 SCIERIE ST-JEAN-DE-MATHA INC.	1983 09 12	1987 11 13	du capital-actions
1360-7700 SERVICES FINANCIERS F.R.E.D. INC.	1974 12 12	1987 11 16	du district: Longueuil
2432-3529 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ALLEGHANYS INC.	1987 03 16	1987 11 17	du district: Longueuil
2423-9303 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ALPINE INC.	1986 11 10	1987 11 17	du district: Saint-François
2166-8199 STATION DE SERVICE MONT-MARIE LTÉE	1984 02 28	1987 11 17	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS GALIX INC.
2414-0923 STEAMATIC DE SHERBROOKE (SERVICES DE NETTOYAGE) INC.	1986 03 25	1987 11 13	des dispositions
2163-4993 SYLVESTRE, DUMAS, BEAULIEU INC.	1983 12 07	1987 11 16	de la dénomination sociale: DUMAS ET BEAULIEU INC.
2437-7079 LES SYSTÈMES DE SIGNALISATION SIGNATECH INC.	1986 06 05	1987 11 18	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9
2334-4542 TRANSPORT LOUIS PARADIS ET FILS INC.	1986 01 29	1987 11 13	1) du district: Alma 2) du nombre des administrateurs: 1
2532-5986 TRANSPORT SERGE CARDINAL LTÉE	1987 11 06	1987 11 11	de la dénomination sociale: TRANSPORT BENOIT CARDINAL LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2538-1930 VETCONSULTE INC.	1987 08 12	1987 11 18	de la dénomination sociale: VETCONSULT INC.
297			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2529-6450 2529-6450 QUÉBEC INC.	Constitution	1987 08 26	1987 11 17
297			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2541-2818 ACADÉMIE DE TAE KWON DO DE LA MONTERÉGIE	1987 11 19	3155, Van Horne, Montréal
2541-1893 ASSOCIATION CANADIENNE DE REMORQUAGE DIVISION QUÉBEC INC. CANADIAN TOWING ASSOCIATION QUÉBEC DIVISION INC.	1987 11 19	2203, Beaconsfield, bureau 4, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2541-0010 L'ASSOCIATION COMMÉMORATIVE FUNÉRAIRE DE MONTRÉAL THE MEMORIAL ASSOCIATION OF MONTRÉAL	1987 11 16	1450, rue Plessis, app. 1001, Montréal
2541-1513 ASSOCIATION DE VILLÉGIATURE L'HEXAGONE	1987 11 16	43, rue Robinson, Gatineau
2541-1570 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE ROUYN-NORANDA	1987 11 17	218, rue Portage, Rouyn-Noranda
2541-1521 ASSOCIATION DES MAÎTRES EN GESTION DE PROJET DU QUÉBEC INC.	1987 11 16	945, rue Wolfe, Sainte-Foy
2541-1323 ASSOCIATION DES ORGANISMES MUSICAUX DU QUÉBEC	1987 11 19	Montréal
2541-1653 L'ASSOCIATION FORESTIÈRE D'ENTRELACS LTÉE	1987 11 17	11780, boulevard Pauzé, Entrelacs
2541-1729 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	1987 11 19	2375, chemin Côte Ste-Catherine, Montréal
2541-2792 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GARDIENS D'ANIMAUX DE ZOO	1987 11 18	347, Bourget, Granby
2541-2834 CENTRE DE CÉRAMIQUE DE SAINTE-FOY	1987 11 19	Sainte-Foy
2541-0184 CENTRE DE PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES DES BASSES-LAURENTIDES	1987 11 17	59, de Castille, Laval
2541-1539 LE CENTRE DES FEMMES DES DEUX-MONTAGNES	1987 11 16	154, rue Dorion, Saint-Eustache
2539-6755 CENTRE JEAN BOSCO DE MANIWAKI INC.	1987 11 19	Maniwaki
2541-2867 CLUB DE BOXE DE SHERBROOKE INC.	1987 11 19	96, Pin Solitaire, Sherbrooke
2541-1638 CLUB DE TAEKWON-DO DE MALIOTENAM INC.	1987 11 17	1024, Babel, Sept-Îles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2541-1588 CLUB D'ARCHERS DE LA HAUTE-BEAUCE	1987 11 17	666, route 108, Saint-Evariste
2541-1695 CLUB OPTIMISTE ST-LÉOPOLD ET ST-ÉDOUARD DE FABREVILLE INC.	1987 11 19	3810, boulevard Ste-Rose, Fabreville
2541-1281 COMITÉ D'APPUI AUX ACTIVITÉS ÉTUDIANTES DE LA POLYVALENTE DES CHUTES	1987 11 18	3144, 18e Avenue, Rawdon
2541-1331 COMITÉ PHARMACIEN SECOURS	1987 11 19	5429, 16e Avenue, Rosemont
2541-1661 LE COMPLEXE COMMUNAUTAIRE DE GRANDE RIVIÈRE INC.	1987 11 17	Grande Rivière
2541-1505 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION TOURISTIQUE DU GRAND QUÉBEC	1987 11 16	Québec
2541-1596 CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LES DIAMANTS BLEUS DES MOULINS	1987 11 17	1337, Moorcrest, Mascouche
2541-1562 DOMAINE THIVIERGE INC.	1987 11 17	530, Beauséjour, Alma
2541-2800 LES ÉDITIONS DE L'EXCUSE	1987 11 18	1, Holmes, Drummondville
2541-1315 LES ÉDITIONS DUVERNAY INC.	1987 11 19	1745, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
2541-1273 ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LA SOURCE	1987 11 18	1315, Émile-Journault, Montréal
2541-1547 EXCELLENCE CHAMBLY INC.	1987 11 16	1500, rue Bourgogne, Chambly
2541-1554 FONDATION ALIDA BEAUDIN ALIDA BEAUDIN FOUNDATION	1987 11 16	4950, rue Queen Mary, bureau 230, Montréal
2541-0176 FONDATION DE SKI LE CHANTECLER INC. LE CHANTECLER SKI FOUNDATION INC.	1987 11 16	Chemin Chantecler, Sainte-Adèle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2541-1224 FONDATION DÉFI-JEUNESSE DU HAUT ST-AURICE	1987 11 17	861, boulevard Ducharme, La Tuque
2541-1679 FONDATION DU COURAGE INC.	1987 11 18	4635, 1 ^{re} Avenue, bureau 240, Charlesbourg
2541-0069 FONDATION DU MOUVEMENT RETROUVAILLES	1987 11 19	Montréal
2541-1349 LA GANG DES BALADEURS	1987 11 19	1, Complexe Desjardins, basilaire I, Montréal
2541-1307 GARDERIE AUX TROIS POMMES	1987 11 19	122, rue Berri, Hull
2541-2891 GROUPE DE SOUTIEN À L'AUTODÉTERMINATION DES GENS AGÉS EN PÉRIODE DE TRANSITION (S.A.G.A.T.)	1987 11 20	55, chemin Ste-Foy, Québec
2541-1703 HABITATION ENTRE-NOUS INC.	1987 11 19	712, Hôtel de Ville, Saint-Honoré
2541-1299 HABITATION POPULAIRE HULLOISE	1987 11 18	Hull
2541-2859 INSTITUT ESPAGNOL DE MONTRÉAL INSTITUTO ESPANOL DE MONTRÉAL	1987 11 19	4563, St-Urbain, Montréal
2541-1232 LIGUE DE HOCKEY SENIOR DE CHARLEVOIX	1987 11 17	86, boulevard Notre-Dame, Clermont
2541-1711 REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES D'OVINS DE L'ESTRIE	1987 11 19	615, rue Principale ouest, Cookshire
2541-1497 RÉPARATION DE POÉSIES DU QUÉBEC	1987 11 16	439, rue Burton, Québec
2541-1604 RÉPIT OUTAOUAIS	1987 11 18	135, rue des Bretons, Gatineau
2541-1257 LES RETROUVAILLES DE ST-LOUIS INC.	1987 11 17	Saint-Omer

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2541-1646 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VAL-MORIN	1987 11 17	5473, Croissant St-Norbert, Val-Morin
2541-2842 SOMMET SUR L'AVENIR DE LA FORMATION MUSICALE AU QUÉBEC INC.	1987 11 19	194, rue Frédéric-Hébert, Rouyn-Noranda

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2540-8246 S.F.E.Q. - PROP-ATOUT INC.	STATION DE FORMATION À L'EMPLOI DE QUÉBEC INC. PROP-ATOUT INC.	1987 11 18	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1863-3438 ACTION-CHÔMAGE DE QUÉBEC	1982 11 17	1987 11 16	1) des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1290-7374 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES FA- BRICANTS D'ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE DE BÉ- TON INC.	1972 04 06	1987 11 19	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES MANUFACTU- RIERS DE MAÇONNERIE DE BÉTON INC.
1238-7213 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'OUTAOUAIS	1964 07 08	1987 11 19	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2154-5447 LE CARREFOUR DES FEMMES DE ROSE- MONT	1983 04 28	1987 11 19	1) des objets 2) des dispositions
2322-2565 CENTRE DE BÉNÉVOLAT ST-SIMÉON/ PORT-DANIEL INC.	1985 08 30	1987 11 18	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ST- SIMÉON/ PORT-DANIEL 2) des objets
1334-6382 CORPORATION DE PROMOTION INDUS- TRIELLE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1973 03 30	1987 11 17	des objets
2416-7082 LA FONDATION DU WEST ISLAND POUR L'ÉDUCATION	1986 06 04	1987 11 16	1) des objets 2) des dispositions
2429-8325 FONDATION TROUBADOURS-SECOURS DU QUÉBEC INC.	1987 03 03	1987 11 16	1) des objets 2) des dispositions
1361-2643 GARDERIE APOLLON DE L'OUTAOUAIS	1975 06 11	1987 11 18	1) du siège social: Gatineau 2) de la valeur des biens immobiliers
1473-3182 LA GARDERIE POPULAIRE LA FARAN- DOLE	1977 08 10	1987 11 19	de la valeur des biens immobiliers
2414-7043 LE GÎTE JEUNESSE BEAUPORT INC.	1986 07 31	1987 11 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2174-0238 HALTE-FEMME MONTRÉAL-NORD	1984 12 07	1987 11 16	1) des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1272-2336 HÔPITAL RÉGIONAL DE LA MAURICIE	1968 08 14	1987 11 19	de la dénomination sociale: CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA MAURICIE
1855-5094 LES IMMEUBLES DESPRÉS ET FOREST INC.	1982 02 15	1987 11 19	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
2535-1545 LOGI-MÉGANTIC INC.	1987 06 05	1987 11 16	des objets
1844-2756 MAISON ALTERNATIVE DE DÉVELOP- PEMENT HUMAIN (M.A.D.H.) INC.	1981 03 16	1987 11 18	des dispositions
2414-6144 MAISON MAGOR INC.	1986 05 20	1987 11 19	1) des objets 2) des dispositions
1279-6827 LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC	1969 03 19	1987 11 20	de la dénomination sociale: COLLÈGE FRANÇOIS-DE-LAVAL

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2156-3820 LE CLUB LITTÉRAIRE DE CHARLESBOURG	1983 07 26	360, 51 ^e Rue ouest, Charlesbourg
1125-0529 ENTREPRISE DE CONSTRUCTION A. C. F. INC.	1966 10 03	2830, rue Sabourin, Saint-Laurent
1849-3189 L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE «LA PARENTÉ»	1981 08 06	290, Carillon, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1252-0763 SOCIÉTÉ DENTAIRE NORD-SUD	1962 01 19	9, Melville, Lévis
297		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1233-4835 ACCOMMODATION DU DOMAINE BEAULIEU INC.	1962 11 30	1779, boulevard Raymond, Beauport
1625-3643 L'ASSOCIATION DES CRÉATEURS ET ARTISANS DE SILLERY A.C.A.S.	1978 04 14	2040, Cardinal Persico, Sillery
1859-8920 L'ASSOCIATION DES FEMMES SALVADORIENNES	1982 08 20	4261, Drolet, Montréal
1237-9574 LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE INC.	1968 10 25	1015, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
1253-1257 CENTRE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR INC.	1968 11 22	269, rue St-Paul, Québec
1507-9635 CHAMBRE D'IMMEUBLE CENTRE DU QUÉBEC INC.	1977 10 26	915, boulevard St-Joseph, bureau 301, Drummondville
2329-0414 CLUB MOTONEIGE 21 FORESTVILLE	1985 12 03	50, rue Luc, Forestville
1321-6445 COMITÉ DES LOISIRS DU QUARTIER NORD- OUEST D'ALMA INC.	1966 10 24	205, des Récollets, Alma
1643-2031 COMITÉ VAS'Y DE SAINT-RAYMOND	1980 03 31	160, Place de l'Église, Saint-Raymond

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1355-6873 CRÉATIONS RHAPSODIE INC.	1974 04 08	6300, avenue du Parc, Montréal
2539-3190 ÉCOLE DE LANGUE CORÉENNE DU GRAND MONTREAL	1987 10 14	3241, avenue Appleton, Montréal
2418-6348 ÉCOLE KARATÉ D'OR	1986 07 22	1570, Louise Lemay, Val d'Or
1166-8894 ÉMILE BRETON INC.	1964 01 24	81, Trottier, bureau 2, Cap-de-la-Madeleine
1478-3674 ENTRAIDE 3E ÂGE MASKOUTAINE	1977 06 06	1015, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
1253-6249 LES ENTREPRISES DIVERTI LTÉE	1967 10 13	797, de Lorne, Laval
1840-7262 LE FONDS ROSAIRE-TREMBLAY INC.	1980 11 12	3900, rue Notre-Dame ouest, Montréal
1637-9711 GESTION COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES INC.	1979 08 01	2, rue Laporte, Verchères
1501-2354 GESTION GRANES LTÉE	1975 12 03	1170, rue Peel, Montréal
2427-7550 GROUPE DE RECHERCHE SUR LA CULTURE IRLANDAISE AU QUEBEC	1987 01 13	317, rue Séguin, Saint-Colomban
2329-4184 GROUPE-DE SOUTIEN AUX PROJETS-RELÈVE D'ARGENTEUIL	1985 12 11	505, Bethany, bureau 402, Lachute
2428-0083 GROUPE LA BONNE ENTENTE	1987 01 12	4650, Hochelaga, Montréal
1505-8720 IMMEUBLES CARMEN LANGLOIS INC.	1976 12 06	1820, Lake Breeze, Deux-Montagnes
1251-5318 JEAN-GUY DECARIE & ASSOCIÉS INC.	1967 06 28	11620, Guertin, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2323-5476 KIWI-COMMUNICATION	1985 08 26	5649, rue St-Hubert, bureau 6, Montréal
2418-5472 LA TROUPE P.P.	1986 07 18	46, rue Pie XII, Beauport
1848-4469 LOCAL ENSEMBLE	1981 07 15	3900, Notre-Dame ouest, Montréal
1469-0630 LOISIRS DU JARDIN INC.	1976 08 09	5295, rue des Violettes, Charlesbourg
1349-1469 LES LOISIRS LAC VERT DE ST-NÉRÉE INC.	1972 08 17	2175, Breton, Saint-Nérée
1202-7587 MARCEL LUPIN INC.	1970 03 20	466, St-Pierre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
1363-3920 MUROFLEX INC.	1975 05 07	7995, Blaise Pascal, bureau 101, Rivière-des-Prairies
1347-7120 ORMETEX INC.	1973 11 08	1735, Notre-Dame, Trois-Rivières
1267-3158 RANMONT INC.	1943 02 09	5962, Duquesne, Montréal
2167-1326 LE REGROUPEMENT INTER-ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC	1984 05 15	2065, Sherbrooke ouest, Montréal
2322-2938 RESSOURCES ALTERNATIVES RIVE-SUD	1985 08 22	1380, Roland Therrien, Longueuil
2325-7173 RÉVEIL-ACTION-JEUNESSE	1985 09 16	1924, boulevard Édouard, Saint-Hubert
1120-7818 RNÉE WOERNER INC.	1969 07 24	244, rue Bord de l'Est, app. 2, Longueuil
1356-2657 ROBERT GRENIER ET ASSOCIÉS INC.	1974 05 01	162, Notre-Dame nord, Sainte-Marie-de-Beauce

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2333-5334 ROND POINT LOISIRS D'ARGENTEUIL	1986 11 14	508, rue Principale, Lachute
2413-5113 SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE DÉGELIS	1986 03 12	472, Gagné, Dégelis
1161-0268 YVAN CORRIVEAU INC.	1967 08 28	2765, rue Brulé, Sherbrooke
1475-6852 ZONE DE PRÉSERVATION DE LA BANDE VERTE	1977 09 23	797, rue Picardie, Saint-Nicolas-Est

297

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2414-3349 LE CLUB PRESTIGE DE VERDUN	1986 04 07	5
1268-4973 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR SCIENTIFIQUE	1968 12 03	19

297

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1639-1427 1639-1427 QUÉBEC INC.	1979 10 01	1987 11 16
2153-6594 2153-6594 QUÉBEC INC.	1983 04 05	1987 11 16
2331-5245 2331-5245 QUÉBEC INC.	1985 12 03	1987 11 16
2161-2833 B.L.B. SERVICES TECHNIQUES INC.	1983 10 17	1987 11 16
2163-8705 CIE DE GESTION G. & P. ROULEAU INC.	1983 12 15	1987 11 16
1479-6049 CLUB DE L'ÂGE D'OR CHRIST-ROI SHAWINIGAN	1977 07 15	1987 11 16
1475-3230 LES CONSTRUCTIONS TILLY INC.	1977 03 17	1987 11 16
1250-2316 LA CRÉMERIE DES BOIS-FRANCS, LIMITÉE	1944 05 19	1987 11 16
1474-7190 DES ROCHERS, DROUIN INC.	1977 03 01	1987 11 16
2316-7851 LES ENTREPRISES JULES DUFRESNE INC.	1985 02 11	1987 11 16
1507-4875 FRUIT B.O. INC.	1977 10 07	1987 11 16
1169-3983 LEVASSEUR & FRÈRES INC.	1953 02 12	1987 11 16
1254-4672 LÉVIS AUTOS (LOCATION) INC.	1965 04 15	1987 11 16
1340-9891 LES PLACEMENTS GRAND CALUMET INC.	1973 09 25	1987 11 16
1157-8473 LES PLACEMENTS M.A.R. INC.	1962 04 02	1987 11 16
1477-9763 RÉJEAN DUROCHER INC.	1977 05 24	1987 11 16

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de

1468-0078 QUÉBEC INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1468-0078 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Pocatière, le 17 novembre 1987

53779

Le procureur de la compagnie,
LOUIS GARON, notaire

2167-8818 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2167-8818 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 15 octobre 1987

53858

La secrétaire,
SUZANNE CHARLAND

2313-7433 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2313-7433 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 23 novembre 1987

53801

Le président,
JACQUES PROVOST

2323-1434 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2323-1434 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 novembre 1987

53882

Le président,
LOUIS PELLETIER

2326-8220 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2326-8220 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 16 novembre 1987

53859

Le procureur de la compagnie,
LOMER GERVAIS, notaire

2412-8050 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2412-8050 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1987

53802

La secrétaire,
ABDELAZIZ BENCHEIK HOUCINE

ALBERT COURTEMANCHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALBERT COURTEMANCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 16 novembre 1987

53803

Le président,
ALBERT COURTEMANCHE

AMICALE DU COLLÈGE MARIE DE FRANCE

Saint-Félix-de-Valois, le 29 octobre 1987

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMICALE DU COLLÈGE MARIE DE FRANCE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

53831

Le président,
ANDRÉ LAPIERRE

Montréal, le 16 novembre 1987

53860

La présidente,
MARIE FRANCE CHARRETONI

ASSOCIATION DE MOTOTOURISME DES PAYS-D'EN-HAUT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DE MOTOTOURISME DES PAYS-D'EN-HAUT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 18 novembre 1987

53785

Le président,
PIERRE HACHÉ

ASSOCIATION DES COMÉDIENS DE LAVAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES COMÉDIENS DE LAVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-François, Laval, le 30 octobre 1987

53780

Le président,
JACQUES CÔTÉ

AUTOMOBILES ST-FÉLIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOMOBILES ST-FÉLIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

BEACON INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BEACON INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 novembre 1987

53861

Le secrétaire,
AUSTIN BEUTEL

CAMEO LADIES WEAR CO.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMEO LADIES WEAR CO.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 novembre 1987

53862

Le président,
SAM KNECHT

CAMP DE JOUR S.A.S. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMP DE JOUR S.A.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 septembre 1987

53781

Le président,
CHRISTIAN BEAUDRY

CHABOT ET ALLARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHABOT ET ALLARD INC.» demandera à l'inspecteur

teur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amos, le 25 novembre 1987

53832

Pour la compagnie,
CLAUDE GUÉRETTE

CHEZ BARDET LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHEZ BARDET LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1987

53804

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT, avocats

CLIMATISATION AIR-SOL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLIMATISATION AIR-SOL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 24 novembre 1987

53805

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE SMITH, notaire

CLUB DE BALLON BALAI DE MT-ST-PIERRE ENR.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE BALLON BALAI DE MT-ST-PIERRE ENR.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Saint-Pierre, le 24 novembre 1987

53833

Le secrétaire,
MARIO CASTONGUAY

CLUB DE CANOT-CAMPING PE MISCA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE CANOT-CAMPING PE MISCA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Donnacoona, le 13 novembre 1987

53818

Le président,
GILLES ROYER

CLUB DE RADIO-INTER-COMTÉS DE STE-APOLLINE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE RADIO-INTER-COMTÉS DE STE-APOLLINE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Apolline, le 24 novembre 1987

53819

Le président,
ARMAND GAUDREAU

CLUB DE SKI DE FOND DE COMPÉTITION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE SKI DE FOND DE COMPÉTITION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 24 novembre 1987

53806

Le président,
ROSAIRE ROUSSEAU

COMITÉ D'UNE DEUXIÈME PATINOIRE COUVERTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ D'UNE DEUXIÈME PATINOIRE COUVERTE INC.» demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 24 novembre 1987

53807

Pour la compagnie,
JEAN-CLAUDE LEPAGE

COMITÉ POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-MICHEL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-MICHEL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 octobre 1987

53782

Le secrétaire,
DANIEL LAUZON

COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTINE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTINE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Justine, le 17 novembre 1987

53834

Le secrétaire,
FERNAND LABBÉ

CORPORATION LES ÎLES 1534-1984

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION LES ÎLES 1534-1984» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-aux-Meules, le 23 novembre 1987

53809

Le président,
RÉAL JUTEAU

SHAR-DAV CORP. CORPORATION SHAR-DAV

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SHAR-DAV CORP.—CORPORATION SHAR-DAV» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 novembre 1987

53842

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

DENISE BASTIEN, COURTIER EN ALIMENTATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DENISE BASTIEN, COURTIER EN ALIMENTATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 30 novembre 1987

53883

Le procureur de la compagnie,
GILLES LESSARD, notaire

DÉPANNAGE 140 (RÉGION 05) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉPANNAGE 140 (RÉGION 05) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 28 novembre 1987

53863

Le trésorier,
JEAN-JACQUES ST-PIERRE

DISTRIBUTRICES GODIN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTRICES GODIN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières-Ouest, le 9 octobre 1987

53820

Le président,
ANDRÉ GODIN

DISTRIBUTION YELLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTION YELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 novembre 1987

53821

Pour la compagnie,
H. DENIS TREMBLAY, C.A.

FERRONNIER BROMONT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERRONNIER BROMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 23 novembre 1987

53808

Le comptable,
JEAN-MARC LABELLE

GAY DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GAY DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 novembre 1987

53783

Les procureurs de la compagnie,
POLLACK, MACHLOVITCH, *avocats*

HÔTEL CHAMBERTIN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL CHAMBERTIN LTÉE» demandera à l'ins-

pecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Nicolet, le 17 novembre 1987

53864

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS BOUCHER, *notaire*

IMMEUBLE THEMIS LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLE THEMIS LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 novembre 1987

53784

Les procureurs de la compagnie,
PICHÉ, EMERY, *avocats*

INFO-LAUZON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INFO-LAUZON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 15 octobre 1987

53865

La secrétaire,
DENISE BOURGET

INVESCOM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INVESCOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 novembre 1987

53835

Pour la compagnie,
RÉAL RIENDEAU

J. DENIS DROUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J. DENIS DROUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 30 novembre 1987

53884

Le procureur de la compagnie,
GILLES LABERGE, notaire

LAITERIE LAVAL (1985) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAITERIE LAVAL (1985) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bic, le 17 novembre 1987

53825

Le secrétaire,
FRANCIS LÉGER

LA BOULANGERIE LA MICHE (1985) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BOULANGERIE LA MICHE (1985) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bic, le 17 novembre 1987

53822

Le secrétaire,
FRANCIS LÉGER

LASALLE INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LASALLE INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 novembre 1987

53810

La secrétaire,
LAURA FALK SCOTT

LAITERIE CITÉ (1985) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAITERIE CITÉ (1985) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bic, le 17 novembre 1987

53823

Le secrétaire,
FRANCIS LÉGER

L'ASSOCIATION NATURE-MÉDITATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION NATURE-MÉDITATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 27 novembre 1987

53836

Le vice-président,
YVES BRUNET

LAITERIE DE MATANE (1980) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAITERIE DE MATANE (1980) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bic, le 17 novembre 1987

53824

Le secrétaire,
FRANCIS LÉGER

LE CLUB D'ANNIVERSAIRE DE L'AMITIÉ

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB D'ANNIVERSAIRE DE L'AMITIÉ» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 26 novembre 1987

53885

Pour la compagnie,
LISE JULIEN

LE COMITÉ DES FÊTES DE MCWATTERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ DES FÊTES DE MCWATTERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

McWatters, le 9 novembre 1987

53866

Pour la compagnie,
FRANÇOIS TURCOTTE

LE PRÊT D'HONNEUR DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE PRÊT D'HONNEUR DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn-Noranda, le 12 novembre 1987

53886

Les procureurs de la compagnie,
COUTU, FORTIN & ASSOCIÉS

«LES AILES D'ANGÈLE» CLUB DE MOTARDES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AILES D'ANGÈLE» CLUB DE MOTARDES demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Outremont, le 16 septembre 1987

296

Pour la compagnie,
FRANCE GRENIER

LES APOLLOS DE ST-APOLLINAIRE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES APOLLOS DE ST-APOLLINAIRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Apollinaire, le 25 novembre 1987

53811

Le président,
GEORGES TRÉPANIÉ

LES CRÉATIONS D.M.D. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CRÉATIONS D.M.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 novembre 1987

53837

Pour la compagnie,
DOMINIQUE DÉSORCY

LES DISQUES MELON-MIEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISQUES MELON-MIEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boucherville, le 2 octobre 1987

53786

La présidente,
GINETTE RAYNAULT

LES ENTREPRISES BERJOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES BERJOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 novembre 1987

53812

La secrétaire,
JOSÉE LEFEBVRE

LES ENTREPRISES DE VÊTEMENT ABOUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DE VÊTEMENT ABOUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1987

53826

Pour la compagnie,
RAYMOND ABOUD

LES ENTREPRISES RAYMOND CHARBONNEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES RAYMOND CHARBONNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1987

53787

Le président,
MARCEL CAYER

LES ENTREPRISES ROBERT C. DUBOIS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ROBERT C. DUBOIS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 2 novembre 1987

53788

Le président,
ROBERT C. DUBOIS

LES HABITATIONS B.D.F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HABITATIONS B.D.F. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 30 novembre 1987

53887

Le secrétaire-trésorier,
JEAN BUNDOCK

LES HANDICAPÉS DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HANDICAPÉS DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Alexis-des-Monts, le 2 novembre 1987

53827

Le procureur de la compagnie,
MARIO LEMAY, *notaire*

LES INDUSTRIES R. & L. GIRARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES R. & L. GIRARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 23 novembre 1987

53867

Le procureur de la compagnie,
ME ALAIN MAJOR

LES PRODUITS RÉGAL (1980) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUITS RÉGAL (1980) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bic, le 17 novembre 1987

53828

Le secrétaire,
FRANCIS LÉGER

LES VÊTEMENTS VM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES VÊTEMENTS VM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 octobre 1987

53868

La présidente,
GISELE MÉNARD

PARISEAU ET FILS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PARISEAU ET FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 novembre 1987

53839

Pour la compagnie,
ACHILLE PARISEAU

LIBRAIRIE CHIBOUGAMAU LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIBRAIRIE CHIBOUGAMAU LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 11 novembre 1987

53813

Le procureur de la compagnie,
PAUL GUIMOND, avocat

PAUL LAURIN LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAUL LAURIN LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1987

53869

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE GRATTON, notaire

LOISIRS TOUR D'HORIZON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOISIRS TOUR D'HORIZON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Gabriel, le 23 octobre 1987

53814

Le procureur de la compagnie,
SERGE BEAUSOLEIL, avocat

P.C. CARBONNEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «P.C. CARBONNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-aux-Meules, le 7 novembre 1987

53840

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ-PIERRE RENAUD, notaire

MARCHÉ CADILLAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ CADILLAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 novembre 1987

53838

Le président,
ANDRÉ ROBILARD

PLACEMENTS ANDREKO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS ANDREKO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 24 novembre 1987

53870

Le procureur de la compagnie,
STÉPHANE L'ÉCUEY, avocat

PLACEMENT RÉGIONAL (ROUYN) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENT RÉGIONAL (ROUYN) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn-Noranda, le 9 novembre 1987

53789

Le procureur de la compagnie,
RICHARD MORISSETTE, *notaire*

POLYSERVICE OMÉGA (1982) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POLYSERVICE OMÉGA (1982) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 25 novembre 1987

53815

Le président,
JEAN BÉGIN

PRODUCTIONS CARLOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODUCTIONS CARLOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 novembre 1987

53829

Le secrétaire,
MARC LAFLAMME

**REGROUPEMENT DES HOMMES DIVORCÉS
ET SÉPARÉS DU SAGUENAY**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REGROUPEMENT DES HOMMES DIVORCÉS ET SÉPARÉS DU SAGUENAY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 24 novembre 1987

53841

Le président,
MAURICE GIRARD

RESTAURANT LE FALERNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LE FALERNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 25 novembre 1987

53816

Le procureur de la compagnie,
JEAN GAGNÉ, *notaire*

REVÊTEMENTS LEDUC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REVÊTEMENTS LEDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 23 novembre 1987

53871

Le secrétaire,
MAURICE DUCHESNEAU

SOCIÉTÉ BÉLISLE & LEMIRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ BÉLISLE & LEMIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan-Sud, le 12 novembre 1987

53790

Le président,
LÉO J. BÉLISLE

**SOCIÉTÉ DE GESTION FAUNIQUE DE
ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION FAUNIQUE DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Alexis-des-Monts, le 2 novembre 1987

53830

Le procureur de la compagnie,
MARIO LEMAY, notaire

**SOCIÉTÉ POUR LA PROSPÉRITÉ DE
L'INDUSTRIE DU MEUBLE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ POUR LA PROSPÉRITÉ DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 novembre 1987

53888

Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, O'BRIEN

STAMINA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STAMINA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ham-Nord, le 19 novembre 1987

53817

La présidente,
LOUISE BEAUDRY

S. THIBODEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «S. THIBODEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1987

53872

L'administrateur,
SERGE A. THIBODEAU

TRANS AD (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANS AD (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 novembre 1987

53873

Les procureurs de la compagnie,
GOTTLIEB, KAYLOR & STOCKS

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2606-8544 ** TRANSPORT TIPPLE'S LTÉE	1987 11 16	Me Jean Beauvais, 55, rue d'Auteuil, Québec	55, rue d'Auteuil, Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

297

Curatelle publique — Loi sur la

Succession André Marcotte

Succession de André Marcotte, en son vivant du 6688-A, rue Cartier, appartement 3, Montréal, décédé le 11 juin 1987.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

53854

Succession Jacques-René De Cotret

Succession de Jacques-René De Cotret, en son vivant du 242, boulevard Louis-Frédette, Nicolet, décédé le 20 janvier 1987.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

53855

Succession Noël-Ange Vachon

Succession de Noël-Ange Vachon, en son vivant du 205, 122^e Rue, Saint-Georges, Beauce, décédée le 15 juin 1987.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

53856

Succession Raymond Tanguay

Succession de Raymond Tanguay, en son vivant du 35, route 116, Victoriaville, décédé le 28 décembre 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

53857

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HORIZON A	1987 11 23	Rouyn-Noranda
298		<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Rouyn-Noranda, SYLVIE BONNEAU</i>

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
DOMAINE ALPHA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1987 11 18	100, 5 ^e Avenue, Chibougamau, G8P 2C9
298		<i>Le protonotaire adjoint de Roberval, GABRIEL MALTAIS</i>

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'Assurances Hérald Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Compagnie d'Assurances Hérald a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris de machines
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime.

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32). De plus, il a déposé, auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 69 000 \$ pour la pratique de la catégorie Maritime (R.R.Q., 1981, c. A-32, r. 1, a. 41).

Le siège social de la compagnie est situé au 250, Ferrand Drive, 7th Floor, Don Mills, Ontario, M3C 3G8, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 625, avenue Président-Kennedy, bureau 1701, Montréal, QC, H3A 1K9.

Québec, le 25 novembre 1987

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

297

Ministères — Avis concernant les

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Ilma Boutique

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise l'établissement commercial suivant Ilma Boutique, situé au 1490, Sainte-Catherine Ouest, à exercer ses activités le dimanche s'il est fermé le vendredi à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce à compter de la date du présent avis d'autorisation. Cette autorisation est pour une durée de deux ans.

Québec, le 16 novembre 1987

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
DANIEL JOHNSON

300

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Lotbinière

Dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly:
Région 3-2, district 28

Section du chemin Bois-Clair, vis-à-vis les lots 282, 283 et 284, sur une longueur approximative de 340 mètres.

Circonscription électorale de Maskinongé

Dans la municipalité de Sainte-Angele-de-Prémont:
Région 04, district 43

Section de l'ancien chemin rang Saint-Barthélémy, vis-à-vis les lots P-396, P-397 et P-399, concession Waterloo, sur une longueur approximative de 140 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton:
Région 04, district 43

Section du chemin 6^e Rang, vis-à-vis les lots partie P-13 et P-14A, rang VI, partie P12 et partie P-13, rang V, sur une longueur approximative de 1 944 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand:
Région 04, district 43

Section de l'ancien chemin rang Saint-Barthélémy vis-à-vis les lots P-601, P-602, et P-603, concession Barthélémy, sur une longueur approximative de 323 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Ursule:
Région 04, district 43

Section de la route 348 (crête de Coq), vis-à-vis les lots P-491, P-492, P-494 et P-495, sur une longueur approximative de 280 mètres.

Québec, le 16 novembre 1987

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

299

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Drummond

Dans la municipalité de Grantham-Ouest:
Région 6-1, district 41

Section du boulevard Patrick, vis-à-vis les lots 114-774, 114-744, 114-745, 114-763, 114-746, 114-747, 114-727, 114-187, 114-158, 114-761, 114-718, 114-730, 115-26 à 115-66, sur une longueur approximative de 610 mètres.

Québec, le 16 novembre 1987

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

299

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Bellechasse

Dans la municipalité de La Durantaye, paroisse:
Région 3-2, district 15

Section chemin du 5^e Rang, vis-à-vis les lots 79 et 78, sur une longueur approximative de 178 mètres.

Circonscription électorale de Charlevoix

Dans la municipalité de Rivière-Malbaie SD:
Région 3-1, district 11

Section de la route 138, vis-à-vis le lot 588, sur une longueur approximative de 133 mètres.

Circonscription électorale des Îles-de-la-Madeleine

Dans la municipalité de l'Étang-du-Nord:
Région 01, district 01

Section de la route 199, vis-à-vis le lot partie 2559, sur une longueur approximative de 33 mètres.

Dans la municipalité de l'Étang-du-Nord:
Région 01, district 01

Section de la route 199, vis-à-vis les lots partie 1 et partie du lot 2215, sur une longueur approximative de 25 mètres.

Dans la municipalité de Havre-aux-Maisons:
Région 01, district 01

Section de l'ancienne route 199, vis-à-vis le lot 119-B, sur une longueur approximative de 114 mètres.

Québec, le 16 novembre 1987

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

299

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Matane

Dans la municipalité de Les Méchins:
Région 01, district 03

Section de l'ancienne route 6, vis-à-vis le lot partie 16B, sur une longueur approximative de 123 mètres.

Circonscription électorale de Saguenay

Dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes:
Région 3-1, district 97

Section de la route Pointe-aux-Outardes, vis-à-vis les lots partie 5B, partie 6 et partie 7 rang Rivière-aux-Outardes, canton de Manicouagan, sur une longueur approximative de 404 mètres.

Québec, le 16 novembre 1987

299

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente entre le ministère et les corporations municipales ».

Circonscription électorale de Roberval

Dans la municipalité de Dolbeau (Protocole d'entente no 1390):
Région 02, district 90

Section de la route 169, vis-à-vis les lots 44 et 45, rang 17, canton de Parent, sur une longueur approximative de 500 mètres.

Québec, le 16 novembre 1987

299

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

Proclamations

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Donnacona sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Portneuf

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité régionale de

comté de Portneuf sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Donnacona, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée, le 11 novembre 1987, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1705-87.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la municipalité régionale de comté de Portneuf a adopté le Règlement numéro CR-103-06-87 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Donnacona.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Donnacona, par son Règlement numéro V-272, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité régionale de comté de Portneuf.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 11 novembre 1987

*Le sous-procureur général
par intérim,*
JEAN ALARIE

Libro: 508
Folio: 158

298

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sur le territoire de la municipalité du village de Saint-Placide

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité du village de Saint-Placide sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-

Lac, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée, le 11 novembre 1987, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1706-87.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la municipalité du village de Saint-Placide a adopté le Règlement numéro 126-87 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, par son Règlement numéro 337, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité du village de Saint-Placide.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 11 novembre 1987

*Le sous-procureur général
par intérim,
JEAN ALARIE*

Libro: 508
Folio: 159

298

Régime de rentes du Québec — Loi sur le

Régie des rentes du Québec

La Régie des rentes du Québec, conformément à l'article 119,1 de la Loi sur le régime de rentes du Québec, donne avis, par les présentes, que l'indice des rentes de l'année 1988 est 137,3 et qu'en conséquence, le taux d'ajustement des prestations au 1^{er} janvier 1988 sera de 4,4 %.

Sainte-Foy, le 23 novembre 1987

53774

*Le président-directeur général,
CLAUDE LEGAULT*

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE DE RÉADAPTATION LE PHARE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 24 novembre 1987, à la corporation CENTRE DE RÉADAPTATION LE PHARE.

Modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1463-4315*

297

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Rouyn

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 octobre 1987, constituant en corporation sans but lucratif: M. Pierre A. Corbeil, notaire, 520, Perreault Est, Rouyn-Noranda, QC; M. Jean-Luc-Racicot, notaire, 151, George, Rouyn-Noranda, QC; M. Daniel Samson, greffier, 90, Hélène, Rouyn-Noranda, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique.

Le siège social de la corporation est situé dans les limites des territoires de la municipalité de Rouyn-Noranda, district judiciaire de Rouyn-Noranda.

*Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, avocat*

53798

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS EN DROIT IMMOBILIER DU QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS EN DROIT IMMOBILIER DU QUÉBEC », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1987 11 17.

Le siège principal de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2877*

53797

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000034-877
760-02-000422-878

2320-3755 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1, boulevard Don-Quichotte, Île-Perrot, J7V 5L8, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre JEAN MORISSEAU, commerçant, faisant affaires sous les nom et raison sociale de « Automobiles Choisy Enr. », domicilié et résidant au 85, chemin de la Sucrerie, Rigaud, J0P 1P0, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un immeuble situé à l'adresse d'immeuble 85, chemin de la Sucrerie, Rigaud, avec bâtisse dessus érigée, connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro soixante et onze (71-22) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud. »

La mise à prix est fixée à vingt et un mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante (21 187,50 \$), soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGTIÈME jour de JANVIER 1988 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 17 novembre 1987

53775

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000042-870
500-05-000820-876

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation bancaire, ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière à Montréal, ayant son bureau au 4319, boulevard Saint-Jean à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, partie demanderesse, contre LAWRENCE BERRY, domicilié et résidant au 118, rue Laberge à Dorion, district de Beauharnois, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur la rue Laberge en la ville de Dorion, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent douze du lot originaire numéro cent quarante-deux (142-112) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, de forme rectangulaire, mesurant soixante-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur (65 pi × 100 pi) et contenant en superficie six mille cinq cents pieds carrés (6 500 pi²), mesures anglaises; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 118, rue Laberge. Tel que le tout se trouve ce jour et sujet notamment à la servitude en faveur de Bell Telephone Company of Canada suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 88658. »

La mise à prix est fixée à treize mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (13 398,00 \$), soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité

municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 13 novembre 1987

53776

dicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 16 novembre 1987

53777

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000038-878
760-12-002852-790
760-99-001393-868

THÉRÈSE LAMBERT, en sa qualité de perceptrice des pensions alimentaires pour et au nom de JANE PATRICIA CAMKEN, 180, rue Salaberry, Valleyfield, J6T 2J2, partie demanderesse, contre JEROME TIBERGHEN, R.R. no 2, Howick, J0S 1G0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, J0S 1V0, mis en cause.

« Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, plus amplement décrite comme étant une partie du lot cent un (ptie 101) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Martine, comté de Châteauguay, située dans la paroisse du Très-Saint-Sacrement de Howick, sur le côté nord de la rivière Châteauguay; bornée en front par la rue publique, en profondeur, par ladite rivière Châteauguay, sur le côté sud-ouest par partie dudit lot 101 et sur le côté nord-est par le lot numéro 100 auxdits plan et livre de renvoi officiels; avec les bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances (R.R. no 2, Howick). Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à dix mille deux cent soixante-quinze dollars (10 275,00 \$), soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos ITA-1742-86 — Cour fédérale
460-18-000363-869

DANS L'AFFAIRE de la Loi de l'impôt sur le revenu du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et DANS L'AFFAIRE d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pension du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, partie demanderesse, contre ARMAND BELANGER, case postale 149 de Waterloo, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford et de Brome.

1. Vente en bloc des lots 547 et partie de lot 687 du canton de Bolton, avec les lots partie 114 et partie 116 du canton de Stukely et les lots partie 115 et partie 116 du canton de Stukely, tels que ci-après désignés:

Les lots 547 et partie de lot 687 du canton de Bolton: un morceau de terre contenant quinze (15) acres en superficie, approximativement, désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Bolton, comté de Brome, comme étant une partie du lot six cent quatre-vingt-sept (ptie 687), borné comme suit: au nord par la ligne de division entre le canton de Bolton et de la ligne de division entre les cantons de Bolton et de Stukely, au sud par ladite route 1 (chemin Mont-réal-Sherbrooke), à l'est par un chemin appelé « Martin Road » et à l'ouest par la ligne ouest dudit lot; mais à détacher, cependant, de ladite partie dudit lot 687, cette

partie mesurant quatre cents (400) pieds de l'est à l'ouest, par cinq cent soixante-quinze (575) pieds du sud au nord et plus amplement désignée comme suit: commençant au point de rencontre de la ligne ouest dudit lot 687 avec la ligne nord du terrain du chemin de fer Pacifique Canadien, puis, de là, allant vers le nord et longeant la ligne ouest dudit lot, une distance de cinq cent soixante-quinze (575) pieds; de là, allant vers l'est en suivant une ligne parallèle au terrain dudit chemin de fer (C.P.R.), une distance de quatre cents (400) pieds; de là, allant vers le sud en suivant une ligne parallèle avec la ligne ouest dudit lot une distance de cinq cent soixante-quinze (575) pieds jusqu'au terrain dudit chemin de fer; et, de là, allant vers l'ouest en longeant le terrain du chemin de fer jusqu'au point de départ, une distance de quatre cents pieds (400 pi); ledit terrain est donc borné comme suit: au nord et à l'est par le résidu dudit lot 687; vers l'ouest par le 546 et vers le sud par le terrain du chemin de fer Pacifique Canadien; une autre partie de terrain de forme triangulaire, contenant environ quatre (4) acres en superficie, étant une autre partie dudit lot six cent quatre-vingt-sept (ptie 687) et bornée comme suit: vers l'ouest par le terrain, partie dudit lot 687, appartenant à Victor Lecours ou représentant, et finissant à un point à l'est, se trouvant à une distance d'environ vingt (20) perches dudit terrain Lecours, vers le sud par le terrain du Pacifique Canadien et vers le nord par ladite route no 1 ou chemin Montréal-Sherbrooke.

Le lot 547 dudit canton de Bolton contenant six (6) acres en superficie plus ou moins;

Avec la partie 114 et partie 116 du canton de Stukely: partie du lot cent seize (ptie 116) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Stukely, division d'enregistrement de Shefford, plus amplement décrite comme suit: partant d'un point situé sur la ligne séparative des lots cent quatorze (114) et cent seize (116) du canton de Stukely, à une distance de trois cent dix (310) pieds du nord de la ligne séparant les comtés de Shefford et de Brome; de ce point, dans une direction est, parallèlement à ladite ligne de comté, une distance de cent (100) pieds; de là, à angle droit allant vers le nord parallèlement à la ligne séparative des lots cent quatorze (114) et cent seize (116), une distance de cent (100) pieds jusqu'à un point; de là, à angle droit dans une direction ouest, parallèlement à la ligne de comté précité une distance de cent (100) pieds pour aller frapper la ligne séparative des lots cent quatorze (114) et cent seize (116); de là, à angle droit, dans une direction sud, en suivant ladite ligne, une distance de cent (100) pieds jusqu'au point de départ; borné au sud par une autre partie dudit lot cent seize (ptie 116), soit le lot 1761, sur un plan annexé à l'acte enregistré; sous le numéro 202011; à l'est et au nord par deux chemins

privés étant parties dudit lot cent seize (ptie 116) et à l'ouest par partie du lot cent quatorze (ptie 114) du canton de Stukely; le terrain présentement vendu est désigné comme étant le lot numéro 1760, sur le lot cent seize (116) du canton de Stukely, sur un plan annexé à l'acte enregistré sous le numéro 202011. Partie du lot cent seize (ptie 116) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Stukely, plus amplement décrite comme suit: partant d'un point situé sur la ligne séparative des lots cent quatorze (ptie 114) et cent seize (ptie 116) du canton de Stukely, à une distance de deux cent dix (210) pieds au nord de la ligne séparant les comtés de Shefford et de Brome; de ce point, dans une direction est, parallèlement à ladite ligne de comté une distance de cent (100) pieds; de là, à angle droit, allant vers le nord, parallèlement à la ligne séparative des lots cent quatorze (114) et cent seize (116), une distance de cent (100) pieds jusqu'à un point, de là, à angle droit, dans une direction ouest, parallèlement à la ligne de comté précité une distance de cent (100) pieds pour aller frapper la ligne séparative des lots cent quatorze (114) et cent seize (116). De là, à angle droit, dans une direction sud en suivant ladite ligne une distance de cent (100) pieds jusqu'au point de départ; borné au sud par une autre partie dudit lot cent seize (ptie 116) (lot 1762 sur plan annexé à l'acte enregistré sous le numéro 203636); à l'est par un chemin privé étant partie dudit lot cent seize (ptie 116) (lot 1760 sur plan relaté ci-dessus); à l'ouest par partie du lot cent quatorze (ptie 114) du canton de Stukely; le terrain présentement vendu est désigné comme étant le lot 1761 sur le lot cent seize (116), du canton de Stukely sur un plan annexé à l'acte enregistré sous le numéro 203636; partie du lot cent quatorze (ptie 114) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Stukely, de forme rectangulaire, mesurant cent (100) pieds le long de ses lignes nord et sud et deux cents (200) pieds le long de ses lignes est et ouest; borné au sud, à l'ouest et au nord par d'autres parties du lot cent quatorze (ptie 114) du canton de Stukely et à l'est par des parties du lot cent seize (ptie 116) du canton de Stukely ci-dessus désignées; l'immeuble présentement vendu apparaît comme étant les lots 1660 et 1661 sur le plan annexé à l'acte enregistré sous le numéro 210169.

Et avec les lots partie 115 et partie 116 du canton de Stukely: 115-P, 116-P le lot cent seize (116) du cadastre officiel pour le canton de Stukely, de la contenance de vingt et un (21) acres en superficie, plus ou moins, et un autre morceau de terre contenant vingt-cinq (25) acres en superficie, plus ou moins, étant partie du lot cent quinze (ptie 115) du cadastre officiel pour le canton de Stukely, et borné comme suit: vers le nord par le résidu dudit lot cent quinze (115); à l'est par le lot cent dix-sept (117); au sud par le lot cent seize

(116), à l'ouest par le lot cent quatorze (114); à distraire cependant dudit lot cent seize (116), les parties vendues à J. Albert Simard, Gustave Robert, Gustave Robert Excavation Inc. et Camille Dionne, en vertu des actes de vente enregistrés sous les numéros respectifs 202011, 203636, 203637, 203638, 203639, 203640, ainsi que les parties dudit lot cent seize (ptie 116) cédées par promesse de vente à Marc Chouinard, résidant au 910, rue Albert-Guimond, Boucherville, à Rosina McCarthy, résidant à Châteauguay, QC, et M. Camille Blais, résidant à Saint-Lambert, QC, et ce, comme suit: audit Marc Chouinard les subdivisions 1857 à 1957 dudit lot cent seize, à ladite Rosina McCarthy les subdivisions 3103 à 3106 dudit lot cent seize, audit Camille Blais les subdivisions 1762 et 1763 dudit lot cent seize.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 652,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

2. Vente en bloc des lots partie 885 et partie 886 du village de Waterloo, tels que ci-après désignés: un emplacement sis et situé en la municipalité de la ville de Waterloo, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du village de Waterloo, comme étant: une partie du lot huit cent quatre-vingt-cinq (ptie 885), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 886, vers le sud-est par le lot 1099, vers le sud par le lot 1110 (rue Foster) et vers l'ouest par une autre partie du lot 885 (non subdivisée) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au coin est du lot 885; de là, allant vers le sud-ouest, le long de la ligne séparative des lots 885 et 1099, suivant un gisement de cent quarante-cinq degrés, 12 minutes et 45 secondes ($145^{\circ}12'45''$), une distance de trente-trois mètres et cinquante-trois centièmes de mètre (33,53 m) (110,0 pieds) jusqu'au coin sud du lot 885; de là, allant vers l'ouest, le long de la ligne séparative des lots 885 et 1110, suivant un gisement de deux cent vingt-sept degrés, seize minutes et quinze secondes ($227^{\circ}16'15''$), une distance de trois mètres et soixante et un centièmes de mètre (3,61 m) (11,83 pieds); de là, allant vers le nord, suivant un gisement de trois cent vingt degrés, trente-quatre minutes et trois secondes ($320^{\circ}34'03''$), une distance de trente-quatre mètres et quatorze centièmes de mètre

(34,14 m) (112,0 pieds) jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 885 et 886; de là, allant vers le sud-est, le long de la ligne séparative des lots 885 et 886, suivant un gisement de cinquante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes ($55^{\circ}12'45''$), une distance de six mètres et trente-quatre centièmes de mètre (6,34 m) (20,79 pieds) jusqu'au point de départ; superficie: cent soixante-sept mètres carrés et six dixièmes de mètre carré ($165,6 \text{ m}^2$), SI (1 804 pieds carrés), mesures anglaises.

Une partie du lot huit cent quatre-vingt-six (ptie 886) dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit: de figure trapézoïdale, borné vers le nord-ouest par le lot 887, vers le sud-est par le lot 1099, vers le sud-ouest par le lot 885 et vers l'ouest par une autre partie du lot 886 (non subdivisée) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au coin est du lot 886; de là, allant vers le sud-ouest, le long de la ligne séparative des lots 886 et 1099, suivant un gisement de cent quarante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes ($145^{\circ}12'45''$), une distance de vingt mètres et onze centièmes de mètre (20,11 m) (66 pieds) jusqu'au coin sud du lot 886; de là, allant vers le nord-ouest, le long de la ligne séparative des lots 886 et 885, suivant un gisement de deux cent trente-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes ($235^{\circ}12'45''$), une distance de six mètres et trente-quatre centièmes de mètre (6,34 m) (20,79 pieds); de là, allant vers le nord, suivant un gisement de trois cent vingt degrés, trente-quatre minutes et trois secondes ($320^{\circ}34'03''$), une distance de vingt mètres et dix-huit centièmes de mètre (20,18 m) (66,22 pieds) jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 886 et 887; de là, allant vers le sud-est, le long de la ligne séparative des lots 886 et 887, suivant un gisement de cinquante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes ($55^{\circ}12'45''$), une distance de sept mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes de mètre (7,97 m) (26,15 pieds) jusqu'au point de départ; superficie: cent quarante-trois mètres carrés et neuf dixièmes de mètre ($143,9 \text{ m}^2$), SI (1 549 pieds carrés), mesures anglaises.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal de l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 412,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

3. Vente en bloc des lots partie 172, partie 173 et partie 177 du canton de Stukely: un emplacement sis et situé en la municipalité de Stukely-Sud, village; connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely comme étant: partie 172 bornée au nord par le vieux chemin de Stukely, à l'est par le lot 177, au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot 172; partie 173 de forme triangulaire, bornée au nord par la route nationale 112, au sud par le vieux chemin de Stukely, à l'est par le chemin conduisant à Sainte-Anne-de-la-Rochelle; partie 177 bornée au nord par la route nationale 112, à l'est par partie du lot 177 se trouvant du côté est d'une ligne qui est le prolongement en direction nord de la ligne de division des lots nos 172 et 177, au sud par l'ancien chemin public route no 1, à l'ouest par l'ancien chemin public menant à Sainte-Anne-de-la-Rochelle; partie 177 bornée au nord par le nouveau tracé de la route no 1, à l'ouest par partie du lot 172, au sud et à l'est par partie du lot 177, sauf et à distraire la partie du lot 177, bornée comme suit: au nord, à l'est, à l'ouest et au sud par parties du lot 177, la borne nord dudit lot est située à une distance de 338 pieds du centre du chemin public étant la route no 1 quant au coin sud-ouest dudit lot vendu, il se trouve à une distance de 106 pieds de la ligne est dudit lot no 172; partie 177 bornée au nord par le nouveau tracé de la route nationale 112, à l'est par le fossé qui se rend à la digue du lac, au sud par le vieux tracé de la route no 1, à l'ouest par partie du lot no 177; partie 177 bornée au nord par partie du lot no 177 et par la route 112, à l'est par l'avenue Dubois et par le résidu dudit lot 177, au sud par le lot 177-3 et par parties du lot 177 et par la rue Jetté, à l'ouest par le lot 175 et par le résidu dudit lot 177.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 21 419,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Le tout pour être vendu en trois (3) blocs au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, Principale, Granby, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1988 à QUINZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 11 novembre 1987

53881

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos ITA-1781-85 — Cour fédérale
460-18-000360-865

DANS L'AFFAIRE de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, et DANS L'AFFAIRE d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, partie demanderesse, contre CRYSTAL SPRING BOTTLING WORKS LIMITED, a/s Armand Bélanger, de Eastman, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

Vente en bloc des lots ci-après désignés:

Un remplacement sis et situé en la municipalité de la ville de Waterloo, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du village de Waterloo, comme étant:

1. Une partie du lot mille quatre-vingt-dix-neuf (ptie 1099), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: de figure irrégulière, borné vers le nord-est et vers l'est par d'autres parties dudit lot 1099 (non subdivisées), vers le sud par le lot 1110 et vers le nord-ouest par les lots 885 et 886 et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne sud du lot 1099 avec la ligne séparative des lots 885 et 1099; de là, allant vers le nord-est, le long de la ligne séparative des lots 885 et 1099 et des lots 886 et 1099, suivant un gisement de trois cent vingt-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes ($325^{\circ}12'45''$), une distance de cinquante-trois mètres et soixante-quatre centièmes de mètre (53,64 m) (176 pi) jusqu'au point d'intersection de la ligne séparative des lots 886 et 1099 avec la ligne séparative des lots 886 et 887; de là, allant vers le sud-est, suivant un gisement de cinquante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes ($55^{\circ}12'45''$), une distance de six mètres et soixante-neuf centièmes de mètre (6,69 m) (21,96 pi); de là, allant vers le sud, suivant un gisement de cent quarante degrés, cinquante-huit minutes et zéro seconde ($140^{\circ}58'00''$), une distance de cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de mètre (52,99 m) (173,86 pi) jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 1099 et 1110; de là, allant vers l'ouest, le long de la ligne séparative des lots 1099 et 1110, suivant un gisement de deux cent trente degrés, cinquante-quatre minutes et quarante-cinq

secondes (230°54'45"), une distance de dix mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (10,65 m) (34,93 pi) jusqu'au point de départ. Superficie: quatre cent soixante et un mètres carrés et six dixièmes de mètre carré (461,6 m²) (SI) 4 969 pi², mesures anglaises. Les dimensions sont en mètres (SI); les dimensions données en pieds sont en mesures anglaises. Le tout selon que décrit en une description technique préparée par M. Gilles Roux, arpenteur-géomètre, en date du vingt-cinq septembre mil neuf cent quatre-vingt-un sous le numéro mille trois cent trois (1303) de ses minutes.

Une autre partie du lot mille quatre-vingt-dix-neuf (ptie 1099), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne nord-est du lot 883 avec la ligne est du lot 1099, dit cadastre, en direction nord-ouest, toute la distance qu'il y a pour se rendre en un point situé à six mètres et soixante-neuf centièmes de mètre (6,69 m) au sud-est étant situé à l'intersection de la ligne nord-est du lot 886 avec la ligne nord-ouest du lot 1099; puis du point atteint, en direction sud-ouest, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'en un point situé sur le côté nord-est du lot 1110 ou rue Foster et à dix mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (10,65 m) au sud-est du point d'intersection de ladite rue Foster avec le côté sud-est du lot 885; puis du point atteint, longeant le côté nord de ladite rue Foster, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'en un point étant situé à l'intersection du côté nord de ladite rue Foster avec le côté nord-ouest du lot 884; puis du point atteint, en direction nord-est, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au point de départ. Et bornée, ladite partie, au nord par le résidu du lot 1099, à l'est par les lots 883 et 884, au sud par ladite rue Foster ou lot 1099 et à l'ouest par également le résidu du lot 1099 tel que décrit plus haut.

2. Un certain emplacement sis et situé en la ville de Waterloo, QC, sur la rue Foster connu et désigné comme les lots huit cent quatre-vingt-quatre et huit cent quatre-vingt-trois (884-883).

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 18 865,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, Principale, Granby,

le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 11 novembre 1987

53880

Chicoutimi

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
Nos 150-18-000017-876
150-05-000280-877

COMPAGNIE TRUST ROYAL, ayant son siège social et son bureau principal à Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre CLAUDE LA-CROIX, C.A., agissant à titre de syndic à la faillite de GESTION GERFELS LTÉE, ayant un bureau au 72, rue Jacques-Cartier Ouest, Chicoutimi, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 227, Racine Est, Chicoutimi, QC, partie mise en cause.

« Un immeuble sis et situé en la ville de Jonquière, secteur Arvida, étant et se composant de:

a) un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière comme formant partie du lot numéro quinze-A (15-A-ptie) dans le rang Dix (rg X) dudit canton, lequel terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) du sud au nord, et est borné au nord par la route régionale Jonquière-Chicoutimi, à l'est et au sud par le résidu dudit lot dont il forme partie, propriété de M. Albert Bergeron ou ses représentants, et à l'ouest par une partie résiduelle dudit même lot, appartenant à M. Joseph Lapointe ou ses représentants; sauf le terrain précité, affecté à la servitude réservée par M. Isai Tremblay, fils de feu Joseph, aux termes d'une acte de vente consenti par ce dernier en faveur de M. Louis Philippe Angers, reçu devant Jules Gauthier, notaire, le 14 avril 1956, sous le numéro 28596 de ses minutes, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, le 19 avril 1956, sous le numéro 132337;

b) un morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière comme formant partie des lots numéros

quinze-A et seize (15-A et 16) dans le rang Dix (rg X) dudit canton, lequel morceau de terrain mesure mille cent pieds (1 100 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur de mille deux cents pieds (1 200 pi) du sud au nord, et est borné au nord par la route régionale Jonquière-Chicoutimi, au sud par le résidu dudit lot numéro seize (rés. 16), propriété de Joseph Tremblay ou ses représentants, à l'est par le résidu desdits lots dont il forme partie, propriété de M. Joseph Tremblay ou ses représentants, ou encore par une ligne droite courant nord-sud, partant à angle droit sur ladite route régionale à un point se trouvant à cent cinquante pieds (150 pi) à l'est du côté est de la rivière Jean Deschênes qui s'y trouve et à l'ouest par le terrain de M. Thomas Belley ou ses représentants; sauf à distraire cependant dudit morceau de terrain tous les emplacements vendus par M. Isai Tremblay, suivant actes enregistrés à M. Léopold Corneau, la Commission scolaire de Jonquière, M. Louis-Philippe Angers, M. Joseph Lapointe, M. Armand Simard et M. Oscar Fortin;

c) un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, comme formant partie des lots numéros quinze A et seize (15-A ptie et 16 ptie) dans le rang Dix (rg X) dudit canton, lequel terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi) du sud au nord, et est borné au nord par le chemin public ou route régionale Jonquière-Chicoutimi, à l'est partie par le terrain de M. Armand Simard ou représentants et partie par le terrain de l'emprunteur, au sud encore par le terrain de l'emprunteur, et à l'ouest par le terrain de M. Thomas Belley ou ses représentants.

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf à distraire de ces immeubles une partie du lot quinze A (15-A ptie) rang Dix (rg X) du même canton, vendue à France Hudon et France Bouchard par acte notarié et enregistré au bureau de Chicoutimi, le 13 septembre 1985, sous le no 434195.

Cet immeuble porte le numéro d'immeuble 2953, boulevard du Royaume en la ville de Jonquière. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 147 744,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 227, rue Racine Est, Chicoutimi,

le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CÉLINE CLAVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 10 novembre 1987

53778

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
Nos 110-05-000030-862
110-18-000013-879

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100, rue University, Montréal, QC, partie demanderesse, contre GESTION TREMBLAY ET LUCAS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau à Chandler, district de Gaspé, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Chandler au numéro d'immeuble 170, rue Commerciale Est à Chandler, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

a) la subdivision six du lot numéro soixante-douze A (72-A-6);

b) la subdivision sept du lot originaire soixante-douze A (72-A-7);

c) la subdivision trois du lot numéro soixante-douze B (72-B-3).

Tous du Premier Rang au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler); avec toutes les bâtisses dessus construites, ainsi que l'équipement, les installations fixes, appartenances, circonstances et dépendances.

Un terrain situé à Chandler, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision cinq du lot soixante-douze A (72-A-5 ptie), rang Un (1) du cadastre révisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler). Lequel terrain est borné comme suit: vers le nord par la rue Commerciale Est; vers l'est par le lot 72-A-4; vers l'ouest par le lot 72-A-6; vers le sud par une partie du lot 72-A- non subdivisé; mesurant, mesures anglaises. Vers le nord vingt-cinq pieds (25 pi); vers l'est cent trente pieds (130 pi); vers l'ouest cent trente-trois pieds et six dixièmes (133,6 pi); vers le sud vingt-cinq pieds

(25 pi), contenant en superficie trois mille deux cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (3 285 pi²); sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve de droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire, devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 51 840,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI SEIZIÈME jour de FÉVRIER 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 26 novembre 1987

53849

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-10-001269-873

LA CAISSE POPULAIRE DE MESSINES, corporation dûment régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social dans la municipalité de Messines, district de Labelle, province de Québec, partie demanderesse, et GINET COURCHAINE-GUILLOT, domiciliée et résidant dans la municipalité de Messines, district de Labelle, et MICHEL GUILLOT, domicilié et résidant dans la municipalité de Messines, district de Labelle, province de Québec, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot vingt (ptie 20), rang Dix (rg X), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Bouchette, étant borné et décrit comme suit: borné vers le nord par une partie du lot vingt (ptie 20) et mesurant trente-huit mètres et dix centimètres (38,10 m), vers le sud-est par une partie du lot vingt (chemin public) et mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m), vers le sud par une partie du lot vingt (ptie 20) et mesurant trente-huit

mètres et dix centimètres (38,10 m), vers le nord-ouest par une partie du lot vingt (ptie 20) et mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m); contenant en superficie mille cent deux mètres et six dixièmes de mètres carrés (1 102,6 m²). Tel qu'il appert au plan préparé par Alain Courchesne, arpenteur-géomètre, le quatorze mai mil neuf cent quatre-vingt-un (14 mai 1981), portant le numéro 2990 de ses minutes. Le tout tel qu'il se trouve présentement; avec et sujet à toutes servitudes, actives, passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six mille neuf cent neuf dollars et soixante-quinze cents (6 909,75 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 30 novembre 1987

53896

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000483-860
705-18-000009-874

LAVENTHOL & HORWATH LIMITED, partie demanderesse, contre FRANÇOIS BEAUCAIRE et DAME CAROLE GUAY, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant composé de:

A) le lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-

huit (198-38) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption;

B) une partie du lot numéro cinquante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198 ptie 51) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, bornée, ladite partie, au nord et au nord-est par le lot 198-38, au sud par une autre partie du lot 198-51 (rue), à l'ouest par le lot 198-50 (rue Someca), mesurant trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31,42 pi) dans une ligne courbe, ayant un rayon de vingt pieds (20 pi) du côté nord-est, vingt pieds (20 pi) dans sa ligne sud et vingt pieds (20 pi) dans sa ligne ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et contenant une superficie de quatre-vingt-six pieds carrés (86 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, et notamment la maison portant le numéro d'immeuble 273, rue Someca, cité de Lachenaie, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 13 865,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 23 novembre 1987

53850

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000514-862
705-18-000079-877

ROGER ROUVILLE BERGER, résidant et domicilié au 2500, rang Augusta, Sainte-Adèle-de-Prémont, QC, partie demanderesse, contre **LES HÉRITIERS DE LUCIE GRANDCHAMP**, 103, place Dupras, Saint-Paul-de-Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Dequoy, ville de Saint-Gabriel, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent trente-deux-B-deux-deux (Ptie 232-B2-2) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier; mesurant, ledit emplacement, cent dix-huit pieds et six dixièmes (118,6 pi) en front vers le sud-est, cent vingt-cinq pieds et huit dixièmes (125,8 pi), en arrière vers le nord-ouest, deux cent trente pieds et deux dixièmes de pied (230,2 pi) vers le nord-est et deux cent trente-trois pieds (233 pi) vers le sud-ouest; contenant en superficie vingt-huit mille deux cent soixante-dix-sept pieds carrés (28 277,0 pi²). Borné comme suit: vers le nord-est par une autre partie du lot 232-B2-2, vers le sud-est par la rue Dequoy (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 232-B2-2 et par une partie du lot 232-C2 et vers le nord-ouest par la rue Saint-Jean (sans désignation cadastrale). Le point d'intersection de la limite nord-est de cetteditte partie de lot avec la limite nord-ouest de la rue Dequoy est situé à 3,0 pieds au sud-ouest du point d'intersection de la ligne de division des lots 232-B2-2 et 232-B2-1 avec la limite nord-ouest de la rue Dequoy, distance mesurée le long de ladite limite de la rue Dequoy. Le point d'intersection de la limite nord-est de cetteditte partie de lot avec la limite sud-est de la rue Saint-Jean est situé à 2,0 pieds au sud-ouest du point d'intersection de la ligne de division des lots 232-B2-2 et 232-B2-1 avec la limite sud-est de la rue Saint-Jean, distance mesurée le long de ladite limite de la rue Saint-Jean; avec la maison y érigée de un étage et demi dont le revêtement est de pierre, portant les numéros d'immeuble 169 et 171, rue Dequoy, Saint-Gabriel-de-Brandon, QC, J0K 2N0, et des annexes et remises sont actuellement érigées sur ledit emplacement; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérente audit immeuble. Le tout tel que préparé sur un plan préparé par J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 8 octobre 1985, sous le numéro 10261 de ses minutes. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 25 290,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 novembre 1987

53852

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 500-02-015442-879
705-18-000078-879

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal pour la province de Québec en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RENÉ HÉBERT, domicilié au 4297-A, Bordeaux, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un lot de terre désigné sous le numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire cinq-A (5A-34) du Deuxième Rang (rg II) des Augmentations de Kildare, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; avec bâtisse y érigée protant le numéro d'immeuble 44, rue Delorme, Domaine 4H, Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 543,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation muni-

cipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI VINGTIÈME jour de JANVIER 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 novembre 1987

53851

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003977-871

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec, 1155, boulevard Dorchester Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MESSAGERIES QUÉBÉCOISES DU JOUET INC., compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec au 1590, 44^e Avenue, ville de Sainte-Marcelline, district de Joliette, et JACQUELINE AYOTTE, résidant et domiciliée au 235, des Pinsons, ville de Duvernay-Est, Laval, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue des Pinsons à Duvernay dans le comté de Laval, connu et désigné comme étant la subdivision quinze du lot originaire numéro trois cent quarante-six (346-15) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; avec maison dessus construite et portant le numéro 25, des Pinsons, Duvernay-Est, Laval. Tel que, le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 12 437,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 décembre 1987

53875

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000491-874
S. 450-18-000038-876

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 739, rue Conseil, Sherbrooke, QC, J1G 1K8, district de Saint-François, partie demanderesse, contre COATICOOK F.M. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 254, rue Saint-Jean-Baptiste, Coaticook, QC, J1A 2J3, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Coaticook, mis en cause.

« Tous les droits, titres, privilèges et droits réels que la défenderesse possède en vertu d'un bail emphytéotique passé devant le notaire Guy Genest, en date du 23 janvier 1984, à Coaticook, dont copie a été enregistrée par bordereau, le 26 janvier 1984, sous le numéro 62126 sur les immeubles suivants, à savoir:

Catégorie A:

Un certain morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq A (ptie 5-A) du rang Trois du canton de Barford et plus amplement décrit comme suit, savoir: commençant à un point étant le coin sud-ouest de la propriété de Produits Ciment Couillard Ltée suivant acte enregistré à Coaticook, sous le numéro, 53025; puis de ce point dans une direction ouest dans le même angle que celui de la ligne sud de la propriété de Produits Couillard Ltée une distance de cent cinquante pieds (150 pi); puis de ce point dans une direction nord parallèlement à la propriété de Produits Ciment Couillard Ltée jusqu'à la ligne nord dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford; puis de ce point dans une direction est en suivant la ligne nord du rang Trois du canton de Barford jusqu'à la propriété, appartenant à monsieur Michel Dougherty ou représentants, suivant acte enregistré à Coaticook, sous le numéro 53855; puis de ce point dans une direction

sud-ouest jusqu'au coin ouest de la propriété de Produits Ciment Couillard Ltée. Ledit terrain étant borné au nord par la ligne nord du lot 5-A du rang Trois du canton de Barford, à l'est par partie dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford, appartenant à monsieur Michel Dougherty et partie dudit lot 5-A, appartenant à Produits Ciment Couillard Ltée, au sud et à l'ouest par partie dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford, demeurant la propriété de monsieur Léopold Paquette ou représentants; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Catégorie B:

Un certain morceau de terrain connu et désigné comme étant partie dudit lot cinq-A (ptie 5-A) du rang Trois du canton de Barford et plus amplement décrit comme suit, savoir: commençant à un point étant le coin sud-est de la propriété, appartenant à monsieur Michel Dougherty ou représentants; puis de ce point dans une direction est en suivant le même angle que la ligne nord de la propriété de Produits Ciment Couillard Ltée une distance de cent cinquante pieds (150 pi); puis de ce point dans une direction nord-est à angle droit jusqu'à la ligne nord dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford; puis de ce point dans une direction ouest en suivant la ligne nord du rang Trois du canton de Barford jusqu'à la propriété, appartenant à monsieur Michel Dougherty ou représentants; puis de ce point dans une direction sud-est, en suivant la propriété dudit Michel Dougherty ou représentants jusqu'au coin nord-est de la propriété dudit Michel Dougherty; puis de ce point dans une direction sud-ouest, en suivant la propriété dudit Michel Dougherty ou représentants une distance de cent pieds (100 pi) devant se rendre au point de départ. Ledit terrain étant borné au nord par la ligne nord dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford, à l'est par partie dudit lot 5-A demeurant la propriété de monsieur Léopold Paquette ou représentants, à l'ouest par partie dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford, étant la propriété de monsieur Michel Dougherty ou représentants et au sud par partie dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford demeurant la propriété de monsieur Léopold Paquette ou représentants et par partie dudit lot 5-A étant la propriété de Produits Ciment Couillard Ltée; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Catégorie C:

Servitudes:

Au titre d'acquisition de l'emprunteur, étant vente par Léopold Paquette, intervenue le 1^{er} mai 1979 et enregistrée à Coaticook, sous le numéro 56233, il était mentionné ce qui suit:

1. Le présent vendeur consent en faveur du présent acquéreur un droit de passage en faveur de partie dudit lot cinq-A (5-A) du rang Trois du canton de Barford ci-dessus décrit contre partie dudit lot 5-A du rang Trois du canton de Barford demeurant la propriété de M. Léopold Paquette ou représentants, un droit de passage et ce plus spécialement sur le chemin existant en date des présentes; le tout de façon à créer une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage.

2. Le présent vendeur consent en faveur du présent acquéreur une servitude contre partie du lot cinq-B (ptie 5-B) du rang Quatre du canton de Barford en faveur de partie du lot numéro cinq-A (ptie 5-A) du rang Trois du canton de Barford ci-dessus décrit; ladite servitude consistant en la possibilité d'installer des câbles de soutien sur partie dudit lot cinq-B (ptie 5-B) du rang Quatre du canton de Barford dans le but de soutenir une tour devant être érigée sur partie du lot cinq-A (ptie 5-A) du rang Trois du canton de Barford; le tout de façon à créer une servitude comprenant de plus un droit de passage pour fins de réparation, d'installation et d'utilisation desdits câbles de soutien.

Les catégories A et/ou B et/ou C sont plus amplement décrites dans un certificat de localisation préparé par Paul-E. Côté, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 1983, sous le numéro 6261 de ses minutes.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sans restreindre la généralité de ce qui précède, et le terme améliorations passées, présentes, une bâtisse mesurant 14 pi x 12 pi x 9 pi haut.

Tel que le tout est actuellement, le preneur l'ayant vu et visité et s'en déclarant satisfait, dans son état actuel.

Catégorie C:

Servitudes:

Au titre d'acquisition du bailleur, étant vente par Michel Dougherty à Télécommunications Coaticook Inc., intervenue le 1^{er} mai 1979, et dont copie a été enregistrée à Coaticook, le 7 mai 1979, sous le numéro 55705, suivi d'une deuxième vente par Léopold Paquette à Michel Dougherty, suivant acte reçu devant Michel Beaulieu, notaire, en date du 15 février 1978, et dont copie a été enregistrée à Coaticook, le 17 février 1978, sous le numéro 53855, il était mentionné ce qui suit, savoir: monsieur Léopold Paquette ou représentants constitue et affecte contre le lot cinq C (5C) dans le rang Quatre (rg IV) et le lot cinq D (5D) dans le rang Trois (rg III) en faveur de la partie ci-haut vendue, d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage à pied et/ou en voiture, aux fins de permettre à Michel Dougherty ou représentants de passage de la partie ci-haut acquise jusqu'au chemin public du rang 3. Il est expressément entendu entre les parties qu'aucune res-

pensabilité civile n'incombera à Léopold Paquette ou représentants, dans le cas d'actes délictuels de la part de monsieur Michel Dougherty ou représentants, de ses ayants droit. Monsieur Léopold Paquette accepte d'accorder une servitude en faveur de la Commission Hydro-Électrique de la province de Québec (Hydro-Québec), dans le cas où une servitude serait requise pour l'érection d'une ligne de tension, aux fins d'approvisionner la partie ci-haut vendue; monsieur Léopold Paquette ou représentants s'engageant à signer les actes nécessaires s'il y a lieu.

Une tour de télé-communication ayant environ 250 pieds de hauteur avec les antennes, câbles et les instruments y reliés située sur le lot partie 5-A, rang Trois du canton de Barford. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 10 410,00 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Coaticook, situé au 150, rue Child, Coaticook, QC, le VENDREDI QUINZIÈME jour de JANVIER 1988 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-FRS BILODEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 23 novembre 1987

53799

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000012-873
S. 400-18-000020-879

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et à ses qualités de mandataire de la Banque Royale du Canada, corporation régie par la Loi sur les banques, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 140, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, partie demanderesse, contre FRANÇOIS BRIÈRE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3871, Saint-Joseph, Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR

du bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, G0X 2R0, mis en cause.

A) Deux emplacements situés en la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Sud, connus et désignés comme étant les lots numéros deux cent soixante-quatorze et deux cent soixante-dix-sept (274 et 277), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, chacun desdits lots, trois arpents de largeur par la profondeur de vingt-deux arpents, plus ou moins, et sans garantie de mesures précises; sans bâtisse.

B) Deux terrains situés en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Sud, connus et désignés comme étant les lots numéros deux cent soixante-quinze et deux cent soixante-seize (275 et 276), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, chacun desdits lots, trois arpents de largeur par la profondeur de dix arpents, plus ou moins et sans garantie de mesures précises; sans bâtisse.

C) Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Sud, connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro cent treize (ptie 113) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant deux arpents de largeur par la profondeur de douze arpents, plus ou moins et borné comme suit: au sud-ouest par partie du lot 277 dudit cadastre, au nord-ouest par partie du lot 276 dudit cadastre, au nord-est par partie du lot 112 dudit cadastre, au sud-est par le cordon du rang Saint-Félix ou le résidu dudit lot 113; la ligne sud-ouest de cedit terrain étant située à environ cinq cent soixante-seize pieds (576 pi) de la ligne de division des lots 277 et 278 dudit cadastre; le tout sans bâtisse.

D) Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Sud, connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro cent douze (ptie 112) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant deux arpents de largeur par la profondeur de douze arpents, plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest par partie du lot 276 dudit cadastre et partie par partie du lot 275 dudit cadastre, au nord-est par partie du lot 111 dudit cadastre, au sud-est par le cordon du rang Saint-Félix ou le résidu dudit lot 112, au sud-ouest partie du lot 113; le tout sans bâtisse.

E) Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Sud, connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro

cent onze (ptie 111) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant deux arpents de largeur par la profondeur de douze arpents, plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest par partie du lot 275 dudit cadastre, au nord-est par partie du lot 274 dudit cadastre, au sud-est par le cordon du rang Saint-Félix ou le résidu dudit lot 111, au sud-ouest par partie du lot numéro 112; la ligne nord-est de cedit terrain étant située à environ cinq cent soixante-seize pieds (576 pi) de la ligne de division des lots 274 et 273 dudit cadastre; le tout sans bâtisse.

F) Une terre située en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Nord, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-douze (292) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, contenant trois arpents de largeur sur une profondeur de vingt-huit arpents, environ sans garantie de mesures précises, bornée en front par le chemin public de la concession nord Saint-Flavien, en arrière par les terres du rang Saint-Louis Sud, joignant du côté nord-est à Octave Marchand ou représentants et du côté sud-ouest à Albert Paquette ou représentants; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire la partie dudit lot 292 vendue à Aurèle Marchand, soit un terrain de trois arpents de largeur sur la profondeur de quatre cents pieds (400 pi); bornée, ladite partie, au nord-est par une partie du lot 293 du même cadastre, au sud-est par le résidu dudit lot 292, propriété de François Brière & Fils Inc., au sud-ouest par une partie du lot 291 du même cadastre et au nord-ouest par les terres du rang Saint-Louis Sud.

G) Une terre située en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Nord, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-quinze (295) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, contenant un arpent et demi de largeur par environ vingt arpents de profondeur; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire:

a) la partie dudit lot 295, propriété de Mariette Brière, tel qu'il appert de l'acte de vente par Raoul Brière, reçu devant J. Cyprien Sawyer, notaire, et enregistré à la division d'enregistrement de Champlain, le 17 août 1963, sous le numéro 192755, mesurant, ladite partie, un arpent et demi de largeur ($\frac{1}{2}$ arp) par neuf arpents (9 arp) de profondeur et bornée comme suit: au nord-ouest par les terres du rang Saint-Louis du susdit cadastre, au nord-est par une partie du lot 296 du

susdit cadastre, au sud-est par le résidu dudit lot 295 et au sud-ouest par une partie du lot 293 du susdit cadastre;

b) une partie du lot un de subdivision du lot originaire deux cent quatre-vingt-quinze (295-ptie 1) du cadastre susdit, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur par cent soixante-quinze pieds (175 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée, ladite partie, en front, vers le sud-est, par le chemin du rang Saint-Flavien; à l'arrière, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot 295-1 dudit cadastre; d'un côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot 295 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot originaire 294 dudit cadastre; le tout avec bâtisses y érigées portant le numéro 515, rang Saint-Flavien, circonstances et dépendances.

H) Une terre située en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Sud, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent soixante-sept (267) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Et avec plus spécialement le ou les entrepôts et le caveau immobilisé aux termes des présentes.

I) Une terre contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée sous le numéro deux cent quatre-vingt (280) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, bornée en front, au nord-ouest, par le chemin du rang Saint-Flavien; d'un côté, au nord-est, par le lot 281, appartenant à Georges Bédard ou représentants; et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot 279, appartenant à Honoré Marchand ou représentants.

J) Une terre située en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien Nord, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) de la contenance d'environ quatre-vingts arpents en superficie; sauf et à distraire cependant de ladite terre les parties suivantes, savoir:

a) les parties vendues à monsieur Marcel Johnston, aux termes d'un acte de vente passé devant W.A. Lamy, notaire, le 31 janvier 1962 sous le no 14321 de ses minutes et enregistré à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, sous le no 185692, lesquelles parties peuvent être décrites comme suit:

a1. une partie dudit lot 289 située du côté nord du rang Saint-Flavien, mesurant deux cent cinq pieds (205 pi) de largeur par deux cent cinq pieds (205 pi) de profondeur et bornée, ladite partie, en front, au sud-est,

par le chemin du rang Saint-Flavien, au sud-ouest par la ligne ouest du lot 289, au nord-est et à l'arrière, au nord-ouest, par le résidu dudit lot 289;

a2. une partie dudit lot 289 située à l'arrière du lot 289 et bornée, ladite partie, vers le nord-ouest par la ligne arrière dudit lot 289, vers le nord-est et le sud-est par le résidu dudit lot et vers le sud-ouest par la ligne ouest dudit lot 289;

a3. une partie dudit lot 289 mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur, longeant la ligne ouest dudit lot 289, par la distance qu'il y a entre les deux parties décrites ci-dessus aux paragraphes a1 et a2, et bornée, ladite partie, au nord-ouest par la partie dudit lot décrite au paragraphe a2, au nord-est au résidu dudit lot 289, au sud-est par la partie dudit lot 289 décrite au paragraphe a1 et au sud-ouest par le lot 288 dudit cadastre;

b) la partie vendue à Albert Sauvageau, aux termes d'un acte de vente passé devant W.A. Lamy, notaire, le 17 juin 1969 et enregistré à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, sous le no 217658; laquelle partie peut être décrite comme suit: une partie dudit lot 289 située du côté nord du rang Saint-Flavien, mesurant cent quinze pieds (115 pi) de largeur par cent quarante-cinq pieds (145 pi) de profondeur et bornée, ladite partie, au sud-est par le chemin du rang Saint-Flavien, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 289, propriété de Roméo Lacroix ou représentants et décrite au paragraphe c1 ci-après, au nord-est par une autre partie du lot 289, propriété de Roméo Lacroix ou représentants et décrite au paragraphe c2 ci-après;

c) les deux terrains suivants réservés par M. Roméo Lacroix dans une vente par lui consentie à François Brière, reçue devant Claude Gervais, notaire, le 7 avril 1977, enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Champlain, sous le numéro 258441, lesquels terrains peuvent être décrits comme suit, savoir:

c1. un terrain ou emplacement situé au même endroit, connu et désigné audit cadastre comme étant une partie dudit lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (ptie 289), mesurant, mesures anglaises, cent quatre-vingt-un pieds (181 pi) de largeur en front vers le sud-est et en arrière vers le nord-ouest, sur la profondeur de deux cent cinq pieds (205 pi) des côtés nord-est et sud-ouest; borné en front, vers le sud-est, par le chemin du rang Saint-Flavien; en arrière, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot no 289 vendu audit François Brière; du côté nord-est par une autre partie dudit lot no 289 ci-dessus vendu audit François Brière, et du côté sud-ouest en partie par le terrain de M. Albert Sauvageau et en partie par le terrain ci-après désigné au paragraphe c2; avec une maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 301, rang Saint-Flavien, Mont-Carmel;

c2. un terrain de forme irrégulière situé au même endroit, connu et désigné audit cadastre comme étant une partie dudit lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (ptie 289), mesurant, ledit terrain, mesures anglaises, quarante six pieds (46 pi) de largeur en front vers le sud-est où il est borné par le chemin du rang Saint-Flavien; cent cinquante-huit pieds (158 pi) de largeur en arrière vers le nord-ouest où il est borné par une autre partie dudit lot no 289 ci-dessus vendue audit François Brière; sur la profondeur de deux cent cinq pieds (205 pi) du côté sud-ouest où il est borné par le terrain dudit Marcel Johnston; et le côté nord-est à une première profondeur de cent quarante-sept pieds (147 pi) où il est borné par le terrain dudit Albert Sauvageau, et de là se dirige vers le nord-est, sur une distance de cent douze pieds (112 pi) en longeant la ligne arrière du terrain dudit Albert Sauvageau et de là reprend une autre profondeur de cinquante-huit pieds (58 pi) en allant vers le nord-ouest et cette ligne de cinquante-huit pieds est bornée par une partie du lot ci-dessus désigné au paragraphe c1; sans bâtisse.

K) Une autre terre située au même endroit, dans le rang Saint-Flavien Sud, connue et désignée audit cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comme étant le lot numéro deux cent soixante-dix-huit (278), contenant environ trois arpents de front sur la profondeur de vingt arpents; sans bâtisse.

L) La moitié est d'une terre située en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, étant connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent vingt (ptie 1/2 E. 320) aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, circonstances et dépendances, mesurant un arpent et demi de largeur par environ vingt-quatre arpents de profondeur, bornée comme suit: en front, vers le sud-est, par le rang Saint-Flavien; d'un côté, vers le sud-ouest, par la balance dudit lot no partie 320, restant la propriété de Raoul Brière ou représentants; en profondeur, vers le nord-ouest, par les terres du rang Saint-Louis; et de l'autre côté, vers le nord-est, par le lot no 321 dudit cadastre, lequel appartient à Alphonse Drolet ou représentants. Sauf et à distraire: une partie dudit lot 320, propriété de Marcel Gélinas ou représentants, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur par cinq cents pieds (500 pi) de profondeur, bornée, ladite partie, au sud-est par le rang Saint-Flavien, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot 320, propriété de François Brière & Fils Inc. et au nord-est par le lot 321 dudit cadastre, propriété de Alphonse Drolet ou représentants.

M) L'unité de réfrigération de 3 H.P. immobilisée aux termes des présentes.

La mise à prix est fixée à soixante et onze mille huit cent dix-sept dollars et cinquante (71 817,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 211, de l'Église, Sainte-Genève-de-Batiscan, G0X 2R0, le MER-CREDI VINGTIÈME jour de JANVIER 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNINE BOISVERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 24 novembre 1987

53800

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Val-d'Or

Avis est donné, par le soussigné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, qu'a été publié au journal « L'Écho Abitibien », éditions des 10 et 17 novembre 1987, un avis public incluant la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 8 décembre 1987.

Val-d'Or, le 18 novembre 1987

53853

Le greffier,
NORMAND GÉLINAS

Erratum

Programme d'assurance des cultures de serres

Gazette officielle du Québec, Partie 1, numéro 47 du 21 novembre 1987

1. **Prix unitaires selon la période de production** (\$/mètre carré de culture assurable):

À la page 5574, au tableau « A) Tomates de serre », à la colonne « octobre », le prix unitaire correspondant à la semaine « 23 » doit se lire « 31,38 » au lieu de « 31,18 ».

53876

2151-0359 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1987 11 14, à la page 5459, du numéro 46, relativement à « RUSSO, JACQUES ET ASSOCIÉS INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « RUSSO, JACQUES & ASSOCIÉS INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2151-0359*

297

CLUB DE GOLF MONT TOURBILLON INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1987 11 14, à la page 5459, du numéro 46, relativement à « PARC MONT TOURBILLON INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « PART MONT-TOURBILLON INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1331-7540*

297

LES CONSTRUCTIONS ALPARO INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1987 11 14, à la page 5458, du numéro 46, relativement à « MENUISERIE ROY & GAGNÉ INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « MENUISERIE ROY ET GAGNÉ INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1863-1408*

297

**PIÈCES D'AUTO CHÂTEAU GUAY DU
SAGUENAY INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1987 11 07, à la page 5328, du numéro 45, relativement à « COUR DE PIÈCES ET MÉTAUX JONQUIÈRE INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « COUR DE PIÈCES ET MÉTAUX DE JONQUIÈRE INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1632-8064*

297

**CLUB DE MOTONEIGE LES OUVREURS DE
PISTES INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de dissolution (a. 28), paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1987 08 01, à la page 3801, du numéro 31, relativement à « CLUB DE MOTONEIGE LES OUVRIERS DE PISTES INC. », de façon à ce que la dénomination sociale se lise: « CLUB DE MOTONEIGE LES OUVREURS DE PISTES INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1480-6590*

297

L'ACCÈS À L'INFORMATION

ça m'intéresse!



**Une vie privée
mieux respectée
un citoyen
mieux informé**

Cinq ans après l'adoption à l'unanimité de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la vie privée des Québécois est-elle mieux protégée? Le citoyen est-il mieux informé?

Dans ce document, la Commission d'accès à l'information répond oui et propose des mesures pour parfaire la loi.

Commission d'accès à
l'information,
1987. 196 pages
EOQ 24203.2 **11,95 \$**

En vente dans nos librairies,
chez nos concessionnaires,
par commande postale et
chez votre libraire habituel.

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information:
(418) 643-5150
(Sans frais) 1-800-463-2100

Québec ☐☐



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

